

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2008

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La DM2 pour 2008, tout en restant une décision modificative d'ajustement, a pour caractéristique principale d'être marquée par le ralentissement du marché de l'immobilier en Gironde. Jusqu'ici épargné par la régression des transactions immobilières, notre Département enregistre une baisse du produit des Droits de mutation de l'ordre de 4 M€ à fin septembre par rapport à fin septembre 2007. A telle enseigne qu'il est prudent de tracer ce constat en diminuant de 6,5 M€ nos prévisions en la matière, ce qui ramènera le rendement attendu à 170,5 M€ (taxe additionnelle incluse).

A ce recul, s'ajoutent celui de la Dotation d'Equipeement des Collèges (- 0,6 M€) et de la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance (- 1,3 M€) corrélativement à la minoration des dépenses de personnel TOS et DDE.

Des recettes supplémentaires viennent contrebalancer ces pertes de ressources dont elles annihilent les effets. Une régularisation de la Dotation Générale de Décentralisation (+ 1,1 M€), des rôles supplémentaires de fiscalité directe (+ 2,1 M€), un rattrapage sur les recettes sociales (+ 5,4 M€), le versement de la participation de l'Etat aux travaux de climatisation de l'Hôtel du Département (3,6 M€), la cession des terrains du site Montesquieu (2,4 M€) et la répartition du solde de trésorerie suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Zone Centrale de l'Estuaire permettent de totaliser 7 M€ de recettes rattachées à la DM2.

Par ailleurs, figurent au chapitre des réductions, des dépenses de fonctionnement dont on espère qu'elles se pérenniseront à l'avenir. C'est ainsi que le budget de la DGAS propose une diminution de 5,4 M€, résultat d'une hausse moins importante que prévu du nombre d'allocataires à l'APA et au RMI, malgré un rythme plus rapide de consommation des crédits de PCH et de frais d'hébergement. Quant aux dépenses de personnel, la baisse des enveloppes réservées aux personnels transférés, que nous avons évoquée plus haut, est complétée par une diminution de celles qui concerne les autres personnels, soit au total 3 M€.

A cela vient s'ajouter un panel de 4,2 M€ de restitution de crédits, dont près de la moitié au titre de l'aménagement du territoire, 0,9 M€ au titre des transports, autant concernant les charges à caractère général et 0,5 M€ les subventions de fonctionnement.

Au total, les dépenses de fonctionnement se voient réduites de 13,5 M€.

Quant à la section d'investissement, force est de remarquer que le niveau de réalisation des crédits votés au BP et corrigés au BS, n'atteindra pas le niveau escompté en dépit de quelques opérations qui, avançant rapidement, demandent à être abondées (aménagement portuaire, maintenance des collèges, opérations routières ponctuelles, climatisation de l'Hôtel du



Département, par exemple). Divers retards sont constatés sur les opérations que nous subventionnons comme sur celle que nous gérons directement. C'est ainsi que les aides qui sont apportées aux communes et à leurs groupements peuvent être réduites de 2,5 M€. Le soutien aux tiers est plus gravement touché puisque l'enveloppe initiale peut être minorée de 9 M€ (développement du territoire, logement, établissements sociaux, pour l'essentiel). Il en va de même pour les programmes concernant le patrimoine départemental que l'on est en mesure de réduire de 12,2 M€. Des aléas, fonciers surtout, contribuent à faire baisser de 8,1 M€ les dotations ouvertes au titre des PPI (routes et collèges). De plus, des retards imputables aux entreprises agissant sur l'Immeuble Gironde rendent inutiles 5,6 M€. Enfin, la construction du Foyer Occupationnel de Braud et St Louis, la rénovation des pistes cyclables et le renouvellement du matériel du Parc de l'Équipement vont s'étaler dans le temps et, à ce titre 3,2 M€ pèseront sur les exercices à venir.

Il reste cependant que malgré une réduction des dépenses d'investissement de 24 M€ en DM2, notre capacité d'investissement hors dette demeure, avec 286 M€ supérieure de 15 % à celle qu'elle était en 2007.

Dans la lignée de la stratégie adoptée antérieurement, je vous propose d'affecter la baisse de l'ensemble de nos dépenses (soit 37,5 M€) ainsi que les recettes nouvelles (7 M€) à la réduction du programme départemental d'emprunt. Ramené à 165,35 M€ lors du BS, celui-ci s'établirait donc à 120,85 M€ après le vote de la DM2.

Par ailleurs, des ajustements d'Autorisation de Programme sont envisagés et conduisent à en ramener le volume 2008 à hauteur de 374 M€ et à en abandonner environ 45 M€ sur exercices antérieurs. Le détail des mouvements figure dans le volume 2 du document budgétaire.

En dernier lieu, les modalités de paiement des subventions d'équilibre destinées aux budgets annexes et au GIP de la MDPH sont affinées suivant le principe d'un versement après le vote de la DM2, avec, si nécessaire, ajustement au BS de l'année suivante.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

## **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

Des deux délibérations qui restent pour l'ordre du jour de ce mercredi, celle-ci n'est sans doute pas la plus difficile, la plus pénible. Il s'agit de l'exercice traditionnel et nécessaire, d'ajustements avant la fin de l'exercice, après constat des décalages entre les prévisions et les réalisations. Toutefois cette année, et vous me permettrez d'insister là-dessus, certains de ces décalages sont annonciateurs de modifications dans les données à partir desquelles nous avons élaboré le projet de budget 2009. Et il faudra prendre en compte ces modifications, ces tendances, dans l'élaboration du budget ; on en parlera tout à l'heure au niveau du débat d'orientations budgétaires. Mais dès maintenant nous savons que ces tendances vont avoir une première influence dans l'actualisation annuelle du programme prévisionnel des investissements. Il y a encore des dépenses d'investissement qui ne seront pas mandatées, et

qui sont par conséquent maintenues mais différées, avec reports des crédits nécessaires sur les exercices futurs, mais ces reports obèrent d'autant la masse de crédits nouveaux à consacrer à d'autres opérations. Les retards pris en 2007, et dont nous avons parlé sur quelques grosses opérations d'investissements, sur les collèges et sur les routes, transférées en particulier, se résorbent mais plus lentement que prévu. On a toujours les mêmes difficultés sur les problèmes fonciers, sur les problèmes de procédure de marché public, sur les problèmes de modifications des données démographiques en terme de collège quelquefois. Par conséquent, nous ferons des propositions de réduction de crédits de paiement, tout simplement pour ajuster ces crédits de paiement aux dépenses réalisables de l'exercice. Alors, on enregistre à la fois des recettes exceptionnelles, tout arrive, et des recettes minorées, c'est plus habituel.

S'agissant des recettes exceptionnelles, ce n'était pas prévisible au moment où nous avons voté le budget, une régularisation de dotation globale de décentralisation, 1,1 M€ exactement, des rôles supplémentaires d'impôt direct pour 2 M€, une taxe CAUE, un supplément, mais il s'agit là d'une recette affectée qui doit être reversée immédiatement au fonctionnement du CAUE. On assiste à une augmentation des participations des bénéficiaires de l'aide sociale hébergés en établissement, pour les personnes handicapées en particulier. On a perçu en 2008, mais on ne le savait pas comme ce sont des régularisations de 2006 et 2007, cela pouvait tomber en 2008 comme en 2009, puisqu'il s'agit de régularisations de la caisse nationale d'autonomie et solidarité pour l'APA. Là c'est une régularisation de 4,1 M€. Et paradoxe, sur le programme de réfection de la climatisation de l'Hôtel du Département, que nous partageons avec l'Etat, l'Etat nous a versé par anticipation sa participation de 2009, sans doute parce qu'il y avait des crédits à utiliser. Si bien que nous enregistrons une recette de 2,3 M€, mais que nous ne retrouverons pas en 2009, bien entendu. Ensuite on a régularisé la cession à la communauté de communes Montesquieu des terrains du site. On avait d'abord transféré le bâtiment, et on vient d'en terminer, d'où un produit d'aliénation à 2,37 M€. Et enfin on enregistre le retour dans les caisses du Département, sur un compte de péréquation, des dotations que nous avons faites au SMACE, dont la dissolution a été prononcée. Voilà pour les plus qui n'étaient pas prévus : 15 M€, c'est toujours bon à prendre.

Il y a aussi les moins, 1,9 M€. La dotation départementale des collèges a été amputée de 600 000 €, cependant que la compensation qui nous est due par l'Etat pour l'intégration des TOS, via la taxe spéciale sur les contrats d'assurances, le TSCA qui va mal, ce n'est pas la peine de l'inventer, non seulement nous n'avons pas la maîtrise de l'assiette ni des taux, mais globalement nous savons que ces recettes diminuent. Bref, nous perdons 2 M€ de recettes par rapport aux prévisions, 15 en plus, 2 en moins, delta + 13.

J'en viens aux droits de mutation, dont vous m'avez entendu dire, avec l'accord du Président, à chaque séance depuis quatre à cinq ans : "Attention les amis, si nous nous amusons à engager des dépenses pérennes sur cette partie exceptionnelle des droits de mutation, un jour les droits de mutation vont ralentir mais les dépenses resteront, et vous serez obligés de combler par de la fiscalité directe". Et bien nous y sommes ! Au budget primitif nous avons inscrit pour les droits de mutation 177 M€. Rappelez-vous ici ou là, j'ai eu quelques remontrances de l'assemblée parce que j'étais résolument pessimiste, sauf que nous partions d'un réalisé 2007 de 182 M€, que nous voyions déjà se dessiner la tendance à la baisse, et on a dit qu'il sera toujours temps de réajuster si nous nous trompons, parce que dans ce sens quand il s'agit d'ajouter une recette on trouve toujours la solution. Le seul problème, par rapport aux 182 M€ encaissés en 2007, si tout va bien, sur le tableau de marche actuel nous encaisserons pour 2008, 168 M€ plus 2,5 M€ de taxe additionnelle. Alors c'est toujours

170 M€, sauf que les droits de mutation ont toujours existé et que depuis quelques années ils avaient pris une expansion irrationnelle, on l'a dénoncé quelquefois, qui a eu deux effets pervers. Le premier c'est de considérer que la manne étant là on pouvait traduire en dépenses pérennes, c'est la première catastrophe. Et la deuxième, c'est de faire qu'on table toujours sur une progression. Or, quand on arrive à ces masses, et on y vient, plus ou moins 5 % cela fait un différentiel de 10 %, et à porter sur 185 M€ cela fait 19 M€ au tapis. Nous y sommes. 170 M€ avec la taxe additionnelle, on avait prévu par prudence 177 M€, il nous manque 7 M€ sur cette année. Vous le retrouverez tout à l'heure dans le débat d'orientations budgétaires, partant des 182 M€ encaissés en 2007 on avait fait notre tableau de marche pour le cadrage budgétaire, pour faire travailler les services, sur une progression limitée à 2 %, mais une progression qui nous avait préparé un cadrage budgétaire à 185 M€ pour 2009. Or nous savons maintenant que sur le tableau de marche actuel, cela sera plutôt 166 M€. 19 M€ au tapis. Ou bien ce sont des réductions de dépenses, on y viendra tout à l'heure, ou bien de la fiscalité, voilà la situation.

Alors, on ne va pas se plaindre des recettes que nous avons encaissées et utilisées, mais on l'a souvent dit, et il faut en tirer quelques résolutions, lorsque des recettes ont un caractère nettement exceptionnel par le dépassement à l'évolution normale, la première règle comptable est de ne pas gager par cette recette des dépenses pérennes. C'est difficile quand on a l'argent en caisse de ne pas voir des dépenses pérennes, mais le jour où les recettes cessent les dépenses pérennes restent par définition. Si bien que, recettes supplémentaires - recettes minorées, différence 13 M€ ; droits de mutation différence 6,5 M€ avec la taxe additionnelle ; les ajustements de recettes - dépenses portent hors emprunts, en arrondissant, sur 7 M€. Nous avons 7 M€ de plus que nos prévisions de recettes, malgré les 7 M€ de moins sur les droits de mutation. Dans le même temps, quand on regarde la réalisation des dépenses, on s'aperçoit qu'en fonctionnement on a réussi à faire quelques économies, et surtout très intéressant, des économies à même d'être pérennisées, on les retrouvera dans les orientations budgétaires ; ou tout simplement on a fait des économies parce qu'au moment du BP 2008 on avait un peu surestimé les dépenses, certains avaient mis une poire pour la soif en cas de désagrément prévisible ; ou des économies qui semblent dessiner une tendance, une évolution qui pourrait se pérenniser, tant mieux, et que l'on retrouvera dans le débat d'orientations budgétaires. C'est ainsi que sur le social on a enregistré quelques ralentissements qui demanderont à être confirmés, en particulier sur l'APA versée à domicile ou en établissement ; le nombre de bénéficiaires à domicile, d'une année sur l'autre, a diminué de 850, donc la progression du nombre de bénéficiaires s'est arrêtée. Dans le même temps aussi sur le RMI on a vu le nombre de bénéficiaires passer de 22 200 à 21 400, huit cents de moins. Mais en même temps on assiste à une augmentation des contrats aidés, qui fait plus que compenser le gain sur la diminution du nombre d'allocataires. Des préoccupations également sur les placements d'enfants en MECS, où la réévaluation est à 600 000 €. La PCH, Prestation Compensatoire Handicap, est en train de prendre sa vitesse de croisière. Vous nous avez entendu souvent dire : "Cela va démarrer un jour ou l'autre, il faudra essayer de maîtriser". C'est parti, et nous avons un abondement à faire pour honorer les engagements à 2,5 M€. Quoiqu'il en soit le budget DGAS sera maintenu aux alentours de 582 M€. Voilà la dépense brute de solidarité, en progression de 5 % par rapport à 2007.

Sur les ressources humaines, après le rapport de Jacques Respaud, si on prend les chiffres bruts, on s'affole parce que l'augmentation est de 23 %, mais si vous retirez de ces 23 % le personnel de la MDPH qui nous est remboursé par le budget de la MDPH, et que vous retirez les personnels transférés, à situation constante, l'augmentation n'est plus que de 3,5 %,

c'est-à-dire du glissement vieillesse technicité ; c'est une dépense maîtrisée autant que faire se peut.

Les budgets annexes, page 6 du rapport, vous avez les chiffres. Sur le CEDEF ce n'est pas un budget annexe qui va équilibrer les dépenses par des ressources, il s'agit de l'action en faveur de l'enfance, donc c'est en subvention d'équilibre. Le CEDEF c'est quand même un équilibre à 15 M€ pour le budget du Département. Le domaine Gerard Lagors, c'est une décision orientée vers le tourisme social, une dépense de 2,1 M€. Les centres de ressources sont incomplètement équilibrés, parce qu'on accueille là des entreprises qui débutent ou qui veulent tester la situation du marché, et on doit les aider à démarrer. Enfin la MDPH, dont j'ai dit que la dépense est de 1,45 M€, autant que je me souviens la subvention d'équilibre qui en résultait pour nous devait être de l'ordre de 800 000 € au moins, le coût de la MDPH.

Les grands équilibres dans ce budget, après la DM2, les grandes conclusions, les recettes exceptionnelles ne doivent pas financer des dépenses pérennes. Quand on considère qu'après les recettes supplémentaires, déduction faite des minorations, après les dépenses réduites, ce différentiel de plus 7 M€, après la réduction des réalisations des investissements où l'on dépensera cette année, à la suite de retards, 24 M€ de moins que prévu, le résultat global est un excédent constaté budgétaire de 44,5 M€. Alors il y a une partie qui représente du fonctionnement, c'est-à-dire qui se traduirait en épargne nette, et l'autre partie qui était gagée par de l'emprunt, étant entendu que les investissements c'est épargne nette plus emprunt, 44,5 M€ d'excédent par rapport aux prévisions, nous le traduisons en annulation de 44,5 M€ d'emprunts, étant entendu que toutes les demandes des services sont satisfaites jusqu'à la fin de l'exercice, on parle de 2008 bien entendu.

Ce qui fait que le budget global du Département pour l'année 2008, que nous avons prévu à 1 417 M€, après BS on avait fait un rajout de 107 M€, après la diminution de la DM2 qui vous est proposée, et cela se rapproche de la réalisation, sera à 1 487 M€, budget principal, j'ajoute les budgets annexes dont on a parlé.

Ce qu'il est important de noter, c'est que l'on a encore réussi à maintenir cette année une capacité d'autofinancement brute, et qui fait qu'en épargne nette capacité d'autofinancement on sera à peu près à 100 M€. Je vous ai dit que les droits de mutation occultaient les transferts de charges et les payaient sans que l'on s'en rende compte ; ils nous ont permis aussi de dégager de l'autofinancement. Mais il faut savoir que toutes les simulations aujourd'hui sur le tableau de marche, que je viens de vous donner, font que ces 100 M€ seront 75 M€ en 2009, seront 40 M€ en 2010, et seront au mieux 10 M€ en 2011, à situation inchangée. Cela veut dire que si on veut maintenir un certain niveau d'investissements, sauf à concourir nous aussi au ralentissement de l'économie et à générer du chômage, c'est le problème qui va se poser à toutes les collectivités, il faudra le faire à partir de l'emprunt, sauf que l'emprunt c'est le plus mauvais moment. D'abord, il faut trouver des prêteurs, ils ne se bousculent pas. Pour l'exercice actuel, pour lequel nous avons prévu 157 M€ d'emprunts, on va réaliser sans doute plus qu'on avait prévu, on va faire 60 à 80 M€ d'emprunts, bien que l'on ait diminué les investissements. Parce que le paradoxe, c'est que l'épargne nette se réduisant, même si vos investissements sont inférieurs à ce que vous aviez prévu, il faut emprunter davantage pour le faire. Il y a un an à la même période, on empruntait à taux fixe sur de l'Eonia, c'est-à-dire le coût monétaire, à 4,20 %. Aujourd'hui les mêmes banques d'abord face à une demande de 60 M€ nous proposent la plupart 20 M€ maximum, il y a une répartition qui se fait, et nous proposent 5,27 % à peu près, sur de l'Eonia. Et bien que

les banques aient reçu la promesse de quelques crédits du gouvernement pour pouvoir recommencer à se prêter entre elles, c'est le problème du taux interbancaire, vous vous apercevez que ces banques, toutes, je ne fais pas le procès de telle ou telle, sont en train, sur ces taux interbancaires, de faire un rattrapage sur les déficits qu'elles ont accumulés, les pertes qu'elles ont accumulées. Et à titre d'exemple la même banque qui nous proposait en 2007 du taux interbancaire normal, sur les taux indiqués, mais avec une commission, une marge de 0,05 %, nous propose aujourd'hui le même taux que ce que je vous ai indiqué, comme toutes les banques, mais la commission est devenue 1,65 %. C'est dire que non seulement il va falloir réfléchir à la manière d'honorer nos engagements, mais sachant que l'argent va nous coûter plus cher et tout emprunt nouveau va dégrader encore l'épargne nette, malgré et heureusement le désendettement depuis des années. Ceci dit, je ne fais pas de catastrophisme, parce que ce n'est pas une spécificité du Département de la Gironde, c'est le problème qui se pose à toutes les collectivités aujourd'hui. J'avais l'occasion de le dire ce matin avec le Président, cela me dérange un peu quand j'entends dire ou que je lis ici ou là que le Département de la Gironde est riche. Le Département de la Gironde a un budget important, c'est-à-dire des ressources importantes et en face des charges importantes, et la bonne gestion faisait que ce différentiel ressources - charges permettait de dégager de l'épargne nette pour investir bon an mal an à un niveau exceptionnellement bon. En fin d'exercice sur 2008, on aura investi 286 M€, c'est autant dans l'économie et dans l'emploi. Aujourd'hui, le caractère sain de nos finances ne relèvera plus, et c'est la situation pour tout le monde, que de notre capacité à la maîtriser. Donc, mes chers collègues, les réflexions sont lancées. Il faut regarder ce problème avec lucidité, avec courage, en sachant bien qu'il y a des réductions de ressources, qu'il faut par tous les moyens réfléchir à l'optimisation de nos dépenses, parce que si on n'y parvient pas la solution de facilité est de réduire les investissements, c'est-à-dire de générer de la diminution d'activité économique et par là même de générer du chômage, c'est-à-dire de renvoyer vers le social ce que l'on n'aura pas pu mettre sur l'activité économique : c'est le problème de toutes les collectivités.

Voilà la situation au terme de 2008, que l'on va retrouver dans la présentation de 2009. Merci Monsieur le Président et chers collègues.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Yves Lecaudey pour cet exposé très clair et très réaliste.

#### **Michel DUCHENE :**

Nous prenons acte pour notre groupe de l'exposé de Yves Lecaudey, qui a parlé de lucidité et de courage dans ces moments difficiles. Nous serons présents pour travailler avec vous au quotidien. L'année 2009 sera une année difficile qui s'annonce non seulement pour nos collectivités territoriales mais aussi pour tous les habitants. Année difficile pour les recettes des départements, dont les ressources principales sont les droits de mutation. Du fait de la crise immobilière qui se dessine et va s'amplifier, le nombre des transactions et les prix de vente vont chuter, certainement de 10 % en 2008 et peut-être d'autant en 2009. Vous le rappelez, 65 % de ces droits de mutation vont aux départements et représentent environ 12 % des recettes de fonctionnement de ces mêmes départements.

Année doublement difficile car nos dépenses obligatoires vont augmenter. Vous l'évoquiez tout à l'heure, les allocations et prestations sociales, telles que l'APA, la PCH, vont croître du fait de la crise économique et du vieillissement de la population.

Année triplement difficile aussi, en raison des difficultés auxquelles nous serons confrontés à emprunter, comme d'ailleurs nos concitoyens.

Mais malgré ce pessimisme ambiant, nous vous avons longuement écoutés, nous avons aussi longuement écouté le Président dans son discours d'introduction de cette assemblée plénière. Nous l'avons longuement entendu évoquer la place de l'Etat dans nos soucis. Nous pensons que nous ne pouvons pas systématiquement faire référence à l'Etat, au Préfet, ou à des entités extérieures. Nous pensons qu'il reste des atouts à jouer en Gironde et nous sommes prêts à les jouer avec vous, surtout en ces temps difficiles.

N'oublions pas que depuis 2004 les droits de mutation ont rapporté 62 M€ à la Gironde. Vous ne serez peut-être pas d'accord, mais nous pensons que cette manne financière aurait pu financer un programme d'investissement plus ambitieux. Il fallait peut-être emprunter quand l'argent était peu cher, plutôt que d'affecter une partie des droits de mutation au remboursement de la dette.

Dire que la Gironde est en bonne santé financière globale, vous ne le démentirez pas. C'est une bonne santé financière globale qui a été acquise ces dernières années et la Gironde peut faire face. L'encours de la dette par habitant est de 162 € pour la Gironde contre 365 € de moyenne nationale, et nous avons, vous l'évoquiez aussi, une réelle capacité d'autofinancement.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA qui est de 16 500, est légèrement inférieur à l'hypothèse de travail qui avait été retenue à l'époque de 17 000. Cette baisse n'est pas extraordinaire, mais elle est quand même conséquente.

Le recul du nombre d'allocations de RMI est également de bonne augure, moins 3,5 % au nombre d'allocations versées entre août 2007 et août 2008.

De plus, deux bonnes nouvelles qui vont sûrement vous faire plaisir dans la grisaille ambiante. L'annonce lundi du Premier Ministre, François Fillon, d'une enveloppe de 5 milliards d'euros destinée au financement des collectivités territoriales ; je ne vous ai pas entendu l'évoquer. Et puis la généralisation du dispositif RSA au 1er juillet 2009. D'ailleurs, le comité d'évaluation des expérimentations RSA menées dans les 34 départements tests, nous l'avions évoqué plusieurs fois dans cette assemblée, Yves d'Amecourt était intervenu, confirme dans son rapport d'étape les effets favorables du dispositif sur le retour à l'emploi et la lutte contre la pauvreté.

J'évoquais la nécessité de travailler ensemble ; nous pensons qu'un sursaut collectif est possible, un sursaut du Conseil Général contre la crise. Et nous pensons qu'en dehors des clivages politiques nous pouvons expérimenter et innover.

Expérimenter, nous vous faisons des propositions. La première c'est de répondre à l'appel à projets de Martin Hirsch pour lancer des programmes d'expérimentation en faveur des jeunes démunis. Nous pensons ne pas devoir réitérer l'erreur commise concernant le RSA.

La part des moins de 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation, qui sont soit trop âgés pour les allocations familiales et trop jeunes pour le RSA, a augmenté de 9 % de 2003 à 2006 ; il est de 14,5 % aujourd'hui, la Gironde n'étant pas épargnée.

Nous vous proposons d'innover. La Gironde a un rôle à jouer dans la relance de l'économie réelle, le développement durable peut être un des vecteurs de cette innovation. On peut lancer des paris gagnants : investissons dans les énergies renouvelables pour toutes nos structures, nos bâtiments, et créer des emplois en réduisant la facture énergétique.

J'ai fait souvent référence à ce petit village de 4000 habitants, Gussing, situé dans une région très pauvre d'Autriche, où le maire et la population ont décidé de développer de petites unités de production de chaleur et d'électricité au bois, leur assurant une indépendance énergétique. Cela leur a permis de produire plus d'énergie qu'il n'en avait besoin, en combinant la biomasse, le solaire et l'éolien. Dans ce village, ils ont pu créer 1100 emplois avec des entreprises attirées par le faible coût de l'énergie. Voilà des expériences à lancer et à développer.

Nous pourrions passer à la HQE et aux bâtiments passifs pour l'ensemble des collèges et bâtiments départementaux, MDSI par exemple. Implantons de nouveaux collèges toujours éco-conçus, pour répondre aux besoins ressentis dans le secteur de Targon - Créon.

De plus, nous pensons que nous pouvons attirer sur notre image nature, c'est-à-dire l'océan et l'estuaire, des entreprises non polluantes et innovantes de services, dont les modes de fonctionnement et de production sont conformes à l'éthique que vous développez, que nous développons concernant le développement durable. De même que la Gironde commence à jouer la carte du tourisme vert, développons l'économie verte, et aussi nous pourrions nous engager sur des orientations dont on parle mais qui n'ont peut-être pas toujours abouti, comme le désenclavement du Médoc, je parle de l'aspect routier. Et nous pouvons aussi nous engager dans des politiques plus fortes avec d'autres sur le transport et le fret ferroviaire et fluvial. L'adoption à l'unanimité du Grenelle nous y incite désormais, et la taxe poids lourds permettra de financer les infrastructures alternatives à la route et surtout aux carburants fossiles.

On peut investir aussi plus et mieux dans le transport collectif en le rendant plus attractif ; un kilomètre effectué en bus crée deux fois plus d'emplois qu'un kilomètre effectué en voiture ! Je pense que notre collègue Jean-Jacques Paris sera d'accord sur la production de véhicules non polluants, pas seulement électriques, mais peut-être de véhicules véritablement non polluants, je parle du vélo. Et souvent on se moque de moi quand j'interviens dans cette assemblée à ce sujet, mais j'ai constaté que depuis 1970 le nombre de vélos a été multiplié par quatre. Le chiffre des voitures a doublé depuis cette date-là. 130 millions de vélos et 50 millions de voitures ont été construits. Cela veut dire que sans penser que tout le monde va se mettre à faire du vélo, le vélo peut être une alternative aussi dans les centres urbains et sur des distances pas trop importantes.

Rénovons les bâtiments, cela permettra de créer des emplois, toujours pour réduire la facture, voire la facture énergétique. L'ADEME indiquait il n'y a pas très longtemps qu'elle estimait à 100 000 emplois nouveaux la rénovation de 400 000 logements par an !

Nous ne sommes pas là pour donner des leçons, et on se permettra d'intervenir aussi sur deux sujets, le redéploiement des agents sur le terrain, dans notre logique de soutien aux

constructions des MDSI et l'immeuble Gironde. Nous évoquions, il y a quelques instants ces investissements et nous avons été surpris d'apprendre que le programme de constructions des MDSI est diminué de 1,4 M€ au titre des autorisations de programmes. En effet, nous souhaiterions que ce programme se poursuive, voire s'intensifie, car il nous paraît essentiel que s'opère un redéploiement sur le territoire girondin des agents du Conseil Général, notamment ceux qui mettent en œuvre nos principales compétences. Les travailleurs sociaux doivent être au plus proche de nos concitoyens.

Nous voudrions mettre en parallèle cette déclaration avec la construction de l'immeuble Gironde, c'est quand même 54,3 M€, et puis les propositions de rallonge budgétaire de 3,3 M€ pour les travaux, et la climatisation de l'immeuble de la Préfecture pour 20,8 M€. J'étais déjà intervenu à l'époque. La dépense nous paraissait trop importante et peut-être un peu prématurée. Je n'interviendrai pas plus longtemps sur l'immeuble lui-même. Il nous paraît être un immeuble peut-être un peu de prestige. Peut-être aurions-nous dû être un peu plus modeste ! N'est-il pas aussi le symbole d'une certaine forme de centralisation des services à Bordeaux ? Alors que nous prônions plutôt un redéploiement sur l'ensemble du territoire girondin.

Sur l'établissement public foncier local, vous avez initié la création d'un établissement public foncier local, pour tenter de contrer la flambée de l'immobilier et permettre aux ménages, en particulier aux revenus modestes, d'accéder à la propriété ; c'est une très bonne chose. Des réunions d'informations ont eu lieu sur l'ensemble du territoire. Nous partageons le diagnostic de la nécessité d'anticiper pour maîtriser l'aménagement, éviter l'étalement urbain, favoriser l'habitat et le logement social, développer un tissu économique performant. Et si nous adhérons à la création de cet outil, qui nous paraît utile, en même temps le PLU permet déjà, non pas peut-être d'effectuer de la réserve foncière véritablement mais au moins de définir des zones de mixité sociale permettant de prévoir des réalisations de logements sociaux lorsqu'il y a mutation. Donc si nous adhérons à la création de l'outil, nous n'acceptons pas en revanche la nouvelle taxe spéciale d'équipement, la TSE, que la majorité départementale souhaite établir à 4,30 euros en moyenne par girondin. Nous proposons que cette structure soit financée en partie par les droits de mutations en Gironde. En effet, il nous paraît logique et vertueux que l'impôt perçu sur les transactions immobilières alimente les acquisitions foncières futures.

Nous ne voulons pas, et que cela ne soit pas mal pris, donner des leçons, surtout en ces temps de crise. Nous pensons que nous pouvons travailler ensemble à dessiner un Département qui soit équilibré, où nous nous retrouvions toutes sensibilités confondues, et surtout développer un avenir viable pour les girondins. En tout cas notre groupe y est prêt, et si vous êtes prêts à nous entendre nous sommes prêts à y travailler ensemble.

### **Jean-Jacques PARIS :**

Quelques mots sur la DM2, après on aura l'échange sur les orientations budgétaires. Sur cette DM2, Yves Lecaudey a fait beaucoup de commentaires. C'est toujours intéressant, mais il n'y a pas grand-chose à dire sur une DM2 en fait, pour la bonne raison que l'on a plus de recettes que l'on en attendait, c'est ce qu'il faut dire, et que l'on a moins de dépenses. Ce n'est que cela la DM2. Quelles que soient les évolutions dans l'année, nous pouvons dire que nous avons bien anticipé, puisqu'à la fin on a plus de moyens et on a moins réalisé. Notre budget prévisionnel de ce point de vue était correct. C'est pour cela que je reviens sur les

droits de mutation, parce qu'il était très important justement cette année de les inscrire dans la totalité, pour éviter de prendre une mesure de fiscalité supplémentaire et de faire payer aux contribuables une avance dont on n'avait pas besoin. On le voit en fin d'année. Donc je pense que c'était normal que nous inscrivions la totalité des droits de mutation, surtout que 2007 avait vu une progression moindre, mais de l'ordre 5 % quand même. Même si on ressentait ce tassement, nous n'étions pas encore au moment de la réalité où nous devons l'inscrire dans le budget. Cela va se poser l'année prochaine, c'est évident. Il y a des choses sur lesquelles il faut anticiper, mais chaque fois que l'on peut protéger le contribuable il faut le faire, c'est ce que nous avons fait et nous avons bien fait.

Cette DM2 pour ma part, je n'ai rien à lui reprocher, elle est un ajustement en fonction de ce que l'on constate. Et là où cela va être plus difficile, c'est quand on va avoir à discuter des orientations pour l'année prochaine. Je vous remercie. Notre groupe votera cette DM2.

### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Jean-Jacques Paris. Je donne la parole à Jean-Marie Darmian que je félicite, car il vient d'être élu brillamment à l'unanimité Président national des Départements et villes cyclables, ce qui fait honneur non seulement à Créon et aux Créonnais, mais aussi au Département.

### **Jean-Marie DARMIAN :**

Je vous remercie Monsieur le Président. Je voulais également intervenir sur cette DM2, parce que je n'ai pas très bien compris si Michel Duchêne présentait le programme 2009 qu'il voulait voir appliquer par le Conseil Général ou si Yves Lecaudey allait réaliser des miracles avec les 13 M€ d'excédent, parce que si on cumule toutes les dépenses proposées dans le cadre de la DM2, on pouvait vite dépenser cet argent. Je prendrai la DM2 d'une façon moins optimiste que Jean-Jacques Paris, parce que je considère que c'est un signal fort d'alerte pour la suite. Les déclarations liminaires du Président démontrent bien que nous serons dans l'avenir amenés à prendre des décisions qui ne seront pas forcément aussi faciles qu'elles l'ont peut-être été dans le passé. Cette DM2 signale une sorte de clignotant rouge qui s'allume pour plusieurs raisons.

La première raison, vous l'avez vu, la prévision des recettes ressemble un peu à une sorte d'économie casino, puisque l'Etat peut payer trois ans en retard, que les recettes liées aux droits de mutation sont quelquefois aléatoires, puisqu'entre le mois de janvier et la période actuelle, on ne le sait pas, il y a des modifications sans cesse dans les références gouvernementales et de l'Etat sur les aides à nous verser, il y a des transferts plus ou moins réalisés avec du décalage. Et il faut noter que la lisibilité à court terme ou à long terme devient de plus en plus difficile dans la gestion des collectivités locales. Je suis désolé de le dire, mais c'est un peu le sentiment que j'ai en écoutant les explications de Yves Lecaudey.

D'autre part, je suis un peu inquiet parce qu'au niveau départemental plusieurs phénomènes vont arriver. Il est incontestable que ce qu'a expliqué Yves Lecaudey sur le renchérissement du crédit posera des problèmes à terme à toutes les collectivités locales, et pas seulement au Conseil Général de la Gironde. Or, vous savez bien les uns et les autres que communes vont traverser des difficultés graves, qui relèvent de la solidarité nationale, parce que même si les banquiers sont des gens honnêtes, compétents, efficaces, et philanthropes,

oui, on l'a vu dans l'exemple de leur commission, nous aurons des problèmes. La baisse des droits de mutation, Michel Duchêne le reconnaissait, est inéluctable et va se poursuivre. La non compensation par l'Etat des engagements générés par les transferts, c'est une réalité. Le Préfet l'autre jour dans le débat disait qu'il ne faut pas parler de désengagement de l'Etat. Je suis prudent, je dis qu'il ne suit pas à la hauteur de ce qu'il a promis ; ce n'est pas tout à fait pareil, mais tout est dans les termes. La mise en œuvre coûteuse et permanente de textes nationaux. Je vous mets en garde, le Grenelle de l'Environnement c'est magnifique, mais ce sont les collectivités locales qui vont le payer. C'est sûr que nous aurons à payer les mesures décidées, qu'il faudra appliquer sur le terrain, et les financer d'une manière ou d'une autre, parce que les recettes ne seront pas en adéquation avec les bonnes intentions.

Il y a également les appels de fonds considérables pour contribuer aux équipements structurants qui sont des équipements européens ou nationaux. C'est bien beau les millions d'euros appelés pour la LGV, etc., mais on peut se poser des questions. Jusqu'où le Département pourra aller dans ce domaine-là, et pourrons-nous ponctionner le quotidien des gens pour des structures nationales ou même européennes très fortes ?

Et de plus, on peut même croire, je suis désolé de le dire, sans polémique, que l'on applique actuellement au niveau gouvernemental une politique simple qui repose sur un dicton que vous connaissez tous : "Qui veut tuer son chien qui ne lui convient pas, l'accuse de la rage". Il y a quand même une volonté vis-à-vis de certaines collectivités locales à charger la mule, de telle manière que nous ayons du mal à traverser le gué, et si nous pouvions mourir noyés quelquefois cela arrangerait bien tout le monde, cela éviterait que l'on nous exécute en place publique, mais on y reviendra peut-être tout à l'heure.

Je suis aussi inquiet sur autre chose. Le Conseil Général est quand même le partenaire privilégié des communes, et en tant que maire je dois dire que nous enregistrons des déceptions pour le moins. La disparition des aides du Bassin Adour Garonne sur un certain nombre de sujets. Qu'allons-nous faire au Conseil Général ? Allons-nous compenser ou allons-nous laisser partir les communes seules dans cette aventure-là ? Et aussi, vous le savez bien, la diminution forte des aides de la CAF sur certains secteurs sociaux dans lesquels nous sommes engagés. Qu'allons-nous faire au Conseil Général ? Allons-nous abandonner tous les projets de construction en cours, sous prétexte que la CAF se désengage partout ? Et quel que soit le bord politique d'où l'on est, on sait bien que la CAF ne collabore plus à certains équipements, et que des communautés de communes y ont même renoncé. Egalement la diminution des repères de péréquation en permanence, la mesure de la loi des finances ne laisse pas espérer aux maires des lendemains qui chanteraient.

Alors dans ce contexte économique et social, je pense que cela ne favorisera pas nécessairement une évolution positive des constats effectués.

La DM2 est sereine. Pourquoi ? Yves Lecaudey disait que ce n'est pas un exercice difficile. Une gestion qualitative de l'endettement. J'ai eu l'occasion de bien observer les documents. Il faut se féliciter du fait que le Conseil Général n'ait pas pris de produits à risque. Personne ne le souligne, mais ce matin sur Canal Plus notre collègue et ami Claude Bartolone n'était pas forcément dans la même situation aussi agréable que l'est Yves Lecaudey en ce moment sur la nature des emprunts. Une restriction des dépenses de fonctionnement : il faut insister sur le fait que l'on remet au budget général des dépenses de fonctionnement ; ce n'est pas très courant quand même par les temps qui courent. Et quand on revient à la déclaration

de Jacques Respaud tout à l'heure sur les accusations de personnels pléthoriques, il y a quelque chose de contradictoire. La DM2 montre bien que l'on n'est pas du tout dans cet état d'esprit. Un ajustement permanent des crédits à la réalité des besoins : c'est également un signe de gestion rigoureuse.

Alors, mes chers collègues, les ajustements qui vous sont demandés, je me contenterai de cela, nous conduiront à vérifier qu'une fois encore nous aurons probablement des mesures délicates à prendre dans les années futures. Je reviens sur les propos de Yves Lecaudey, qui fait une prospective jusqu'à 2011 ; elle paraît relativement inquiétante sur la capacité d'autofinancement. Je crois que la DM2 est un épiphénomène, c'est un petit moment de la vie du Conseil Général ; mais je pense que quand même c'est un signal qui commence à clignoter à ce niveau-là. La marge de manœuvre va se réduire et nous aurons à faire, on le sait bien, à la vocation première du Conseil Général qui est son volet social, et je ne pense pas que l'on puisse dire qu'en 2009 et même en 2010 le volet social sera en réduction par rapport aux interventions que nous aurons à faire.

Enfin, pour terminer, je dirai simplement, et de façon claire, que ce ne sont pas des effets d'annonce régulières, des rustines quotidiennes annoncées à longueur de journal télévisé qui vont changer la réalité du terrain. La DM2 apporte un certain nombre de clignotants, les orientations budgétaires 2009 les confirmeront peut-être. Mais en tout cas, il faut être certain que ce n'est pas avec des rustines que l'on fait rouler les automobiles les plus puissantes ou même les plus modestes.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Jean-Marie Darmian et son approche originale, mais extrêmement percutante.

#### **Christian GAUBERT :**

Je voudrais dire à Michel Duchêne que l'on n'a pas attendu qu'il y ait ni la crise avec les énergies chères ni son intervention pour se lancer au niveau départemental dans une politique de développement durable. Le nouvel Hôtel Gironde est chauffé à 90 % par la géothermie. On a des techniques de refroidissement novatrices qui font que l'on n'utilise pas de climatisation, que l'on récupère l'eau de pluie pour les sanitaires. Alors après, on ne peut pas faire une ode, une incantation au développement durable, et s'étonner de son coût. Le développement durable est quelque chose qui a un coût en investissement, mais on s'y retrouve en fonctionnement. Et à ce sujet, et pour ne pas défendre uniquement l'hôtel Gironde, tout un tas de réalisations, que l'on fait notamment HQE, HQE certifié comme Certes, ou des collèges encore où on avait fait jadis, notamment à Carbon Blanc, un puits canadien, sont à la pointe des technologies de développement durable. Il ne faut pas nous faire un faux procès, et pour satisfaire Michel Duchêne je lui dirai que les 26 programmes de MDSI seront réalisés, non seulement en HQE et certains en passif, quand il s'agit de nouvelles constructions, et que jadis on avait délibéré aussi pour les aides aux communes qui étaient soumises à dix critères de développement durable. C'est quelque chose qui est bien inscrit dans la politique départementale, et on n'a aucun reproche à avoir de ce côté-là.

**Matthieu ROUVEYRE :**

Je vais être assez rapide. Michel Duchêne, si j'apprécie la forme du discours, le fond reste toujours le même, empreint, si vous me le permettez, d'une certaine mauvaise foi. D'ailleurs, je suis assez content que la crise financière soit invoquée pour appeler entre nous à une certaine paix civile. Je regrette simplement qu'elle soit invoquée par ceux-là mêmes qui appartiennent au courant de pensée responsable de cette situation.

Je vais retenir trois exemples, parce qu'il y a les incantations et puis ce qui se passe en réalité sur le terrain. J'ai bien noté que vous ne vouliez pas donner de leçon, mais je voudrais attirer votre attention sur trois points. Concernant le traitement réservé aux jeunes de moins de 25 ans. Je vais prendre l'exemple de Bordeaux. Je siége en tant que président de la commission au fonds d'aide aux jeunes en difficulté, et je me déssole à chaque commission de l'absence d'intervention de la mairie de Bordeaux pour ces jeunes-là, et que c'est là encore le Conseil Général qui finance.

Je voudrais aussi, en terme d'exemple, attirer votre attention sur la LGV. J'étais à un conseil de quartier hier, présidé par Monsieur le Maire de Bordeaux, qui était extrêmement heureux que la LGV se fasse, parce qu'il expliquait aux habitants : "On va créer plus d'un millier d'emplois, le prix du foncier va augmenter, notamment les terrains autour de la gare, vont prendre de la valeur, et en tout cas Bordeaux va véritablement tirer son épingle du jeu". Sauf que, vous étiez là pour en témoigner, puisque vous invoquez la crise financière et que vous demandez que l'on se serre tous les coudes, lorsque je suis intervenu et ai demandé que la mairie de Bordeaux, qui a un budget conséquent sur la solidarité, mette un peu la main à la poche, Alain Juppé a répondu : "Non surtout pas ! Mettez-vous à la place du contribuable bordelais...". Là encore, avant de donner des leçons peut-être que l'on pourrait montrer l'exemple.

Le troisième point, je suis un peu stupéfait de votre réaction sur la TSE, sur la taxe. Si je ne m'abuse, alors que le Conseil Général n'a pas augmenté ses taux, la mairie l'a fait et au maximum des possibilités.

Pour résumer mon intervention, j'ai bien noté que vous ne vouliez pas donner de leçon Michel Duchêne, mais alors peut-être pourriez-vous montrer l'exemple !

**Philippe PLISSON :**

Je remercie mon ami Christian Gaubert d'avoir rappelé la politique de développement durable menée au Conseil Général de la Gironde pendant ces dix dernières années, qui est, au niveau national, je peux en témoigner, puisque je sors du débat de Grenelle, tout à fait exemplaire. Mon cher collègue Michel Duchêne je vous remerciais de bien vouloir le reconnaître, d'autant que vous avez voté à l'unanimité toutes les propositions faites pendant ces dix dernières années au nom de la majorité départementale et du Président Philippe Madrelle qui m'avait confié ce dossier.

Je serai court pour résumer toute cette démarche. On a organisé le territoire girondin en intercommunalités, en pays, dans une véritable démocratie participative. Aujourd'hui 47 intercommunalités, 9 pays qui les fédèrent. C'est quelque chose qui fonctionne et qui, à bien des égards, est exemplaire. Nous avons réorganisé aussi le fonctionnement de cette institution,

la transversalité dans les vices-présidences, dans les services. Tout cela, dans la plus grande concertation qui est aussi un des pôles du développement durable. Nous avons lancé l'Agenda 21 du Département, qui aujourd'hui est tout à fait opérationnel. Et nous avons mis en place un Conseil Départemental des Agendas 21, qui nous a permis d'avoir bientôt quarante Agendas 21 de collectivités en Gironde, ce qui fait de la Gironde le premier Département en terme de nombre d'Agendas 21. Ce conseil départemental d'ailleurs servant d'exemple au niveau national, parce qu'il n'est pas exclu, en tout cas je l'ai demandé à Jean-Louis Borloo la semaine dernière, qu'il y ait un conseil national des Agendas 21, de la même façon que nous avons fait le conseil départemental en Gironde. Nous avons mis en place les écoconditionnalités pour les subventions, nous sommes véritablement dans une logique qui aujourd'hui est exemplaire.

Il y a des moments pour polémiquer et des moments pour se retrouver. Le problème de l'urgence de la planète est reconnu par tout le monde. Il est tellement reconnu que l'opposition nationale dans laquelle je siège a voté avec le gouvernement les dispositions de la loi du Grenelle. J'ai été un des députés qui a suivi ces débats et j'ai voté et milité pour que nous soutenions cette démarche, d'abord parce qu'elle est urgente pour la planète, parce que le débat était exemplaire au niveau national et nous avons réussi à placer des amendements. Il n'y a pas eu de politique politicienne pendant tous ces débats, qui ont été transversaux et fructueux. Il nous semblait urgent et nécessaire que la position de la France, qui aujourd'hui est en pointe en ce qui concerne les pays européens pour la défense de l'environnement, soit renforcée par le vote unanime des députés. J'aimerais que vous ayez la même attitude en ce qui concerne les politiques qui sont menées dans ce Département qui sont tout aussi exemplaires qu'au niveau national. Vous vous grandiriez en ne faisant pas de la politique politicienne Michel Duchêne.

**Yves LECAUDEY :**

J'étais inquiet tout d'un coup, parce que quand je vois le temps que l'on passe lorsqu'il s'agit d'annuler 44 M€ de crédits, et que derrière nous allons partir pour 1 milliard 6 €, je me demande à quelle heure nous allons terminer ; mais c'est pour une remarque impertinente.

Venons-en à la réponse aux intervenants. Jean-Jacques Paris et Michel Duchêne, vous vous rejoignez en partie, quant à l'utilisation des droits de mutation. Michel Duchêne nous dit : "On aurait dû au lieu de désendetter consacrer davantage aux droits de mutation à une intensification de l'investissement". Jean-Jacques Paris nous dit : "Les droits de mutation, on a bien fait d'intensifier au BP". Le seul problème c'est qu'au BP nous partions d'un réalisé 2007 de 182 M€, et que malgré l'insistance de Jean-Jacques Paris, toute courtoise et amicale, j'ai proposé au Président de se limiter à 177 M€. Je n'en rougis pas aujourd'hui puisque nous ferons péniblement 170 M€, et que si nous avions inscrit 185 ou 182, nous serions avec un manque de recettes par rapport à nos prévisions de 5 M€ de plus. Mais on a plus 7 M€ parce que les recettes supplémentaires sont arrivées trop tard pour que l'on puisse les utiliser, car vous allez voir le débat d'orientations budgétaires, vous allez constater qu'il y a des opérations d'investissement qui n'ont pas pu être faites, qui vont être reportées et qui nécessiteront des financements.

Michel Duchêne, courtoisement aussi, dit : "vous auriez dû peut-être investir davantage plutôt que de déstocker de la dette". Le seul problème, nous le savons et c'est vrai pour toutes les collectivités territoriales importantes, pour investir il faut une double capacité. Bien sûr, la

capacité de financer, mais aussi et surtout la capacité de faire, ce qui suppose la mise en œuvre de moyens humains structurés, de services. Le danger, si vous voulez accentuer le niveau d'investissements, pour vous donner la capacité de faire, et c'est pour cela que vous vous rejoignez, combien de fois Jean-Jacques Paris nous l'a dit, vous renforcez vos équipes et vous intégrez dans vos équipes du personnel titularisé pour faire davantage et plus vite. Le seul problème, c'est que le jour où vous avez un ralentissement de l'activité du fait de vos ressources, vous avez toujours la masse salariale. C'est là-dessus que nous divergeons, bien entendu. Pour le reste, nous constatons, maintenant on commence à maîtriser, ou en maîtrise d'ouvrage directe (on en fait encore et heureusement) ou en contrôle de maîtrise d'ouvrage externalisé, bon an mal an, notre tableau de marche c'est 220/230 M€ d'investissements hors dette, étant entendu que l'on peut ici ou là avoir des pointes, c'est une moyenne que je donne. L'intensification des investissements, c'est une réflexion que nous avons faite d'ailleurs entre nous, aller plus vite cela demande, d'une part sur la face amont de préparation de réflexions sur l'analyse des besoins, des concertations et des moyens humains et des moyens structurés, et c'est vrai qu'on a été presque involontairement prudent, sachant qu'on ne pouvait pas se doter de ces moyens supplémentaires, sauf à externaliser encore plus, et dans ce cas-là le problème du contrôle se serait posé. Si bien que l'on a toujours utilisé ces excédents pour désendetter. Sachez quand même qu'on est passé d'un encours de dette du Département qui était en 1998 de 433 M€ d'euros, pour être fin 2007 de 227 M€. On a réduit quasiment de moitié, et malgré cela on n'a jamais tant investi. Je ne veux pas faire des déclarations triomphantes, etc. C'est ce que j'appelais la saine gestion par la maîtrise. Alors, on peut sans doute faire plus, faire mieux, mais il arrive un moment où il faut prendre des risques. Voilà ce que je voulais simplement dire. Outre le fait que si on vise trop haut, et on l'a vécu combien de fois en investissements parce que les recettes sont possibles par les droits de mutation, on arrive à immobiliser des crédits parce qu'ils gagent des prévisions de dépenses. Or, justement, ce qu'il faut c'est éviter d'immobiliser des crédits, parce que si vous immobilisez des crédits trop longtemps vous travaillez sur la ligne de trésorerie, c'est-à-dire vous perdez de l'argent parce que vous n'arrivez pas à utiliser sagement les ressources que vous avez.

Pour le reste, c'est la fin d'exercice, Jean-Jacques Paris l'a dit. 44 M€ vont se trouver en moins d'emprunts, en sachant bien, je vous le dis tout de suite, que malgré cette réduction, je vous rappelle que l'on a fait 40 M€ d'emprunts il y a deux ans, 5 M€ d'emprunts l'année dernière, et cette année pour investir un peu moins que prévu nous serons vraisemblablement entre les OCLT et l'emprunt à 80 M€. 80 M€ sur les OCLT, cela va car nous avons négocié avant la crise 35 M€, mais sur les autres ce sont des emprunts coûteux, si bien que l'on a tous des analyses, des réactions, et on se rejoint même si l'objectif n'est pas le même et la raison d'analyse n'est pas la même. Toute la problématique, et cela va nous concerner tous ici et dans nos collectivités, c'est de ne pas céder à la panique, de maîtriser pour ne pas subir. Alors quelquefois, pour ne pas subir, on prend quelques précautions qui sont plus ou moins appréciées. Il faudra regarder cela dans la durée. En tout cas, c'est ce que nous vous proposons mes chers collègues.

## VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 ANNEE 2008

-----

### **Ont voté pour :**

- M. Pierre BARRAU, Mme Christine BOST, MM. Bernard CASTAGNET, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Philippe MADRELLE, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUYEYRE.

### **Ont voté contre :**

- Néant

### **Se sont abstenus :**

- MM. Jean-Pierre BAILLE, José BLUTEAU, Jacques CHAUVET, Jean DARREMONT, Jean-Louis DAVID, Michel DUCHENE, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE.

### **N'ont pas participé au vote :**

- MM. Pierre AUGEY, Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Gérard CESAR, Yves d'AMECOURT, Mme Michèle DELAUNAY, MM. Philippe DORTHE, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Francis MAGENTIES, Alain PERONNAU, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT, Pierre YERLES.

**DECISION : LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'ANNEE 2008 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, par 36 voix pour et 8 abstentions.**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES - PPI

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

Le contexte dans lequel vont se dérouler les exercices futurs paraît de plus en plus préoccupant. Déjà, le Compte Administratif 2007 présentait certaines faiblesses, telles le retour du fameux "effet de ciseau", conséquence de dépenses de fonctionnement très évolutives et de recettes peu dynamiques. De surcroît, les restes à financer sur opérations antérieures représentent un poids non négligeable (725 M€), qu'il conviendra de financer dans un contexte de raréfaction de la liquidité et de hausse des taux. Par ailleurs, la refonte du Contrat de Stabilité limitant à l'inflation l'évolution des concours de l'Etat, élargis au surplus à d'autres dotations (FCTVA, à croissance rapide, notamment), ainsi que la prise en compte de la baisse des droits de mutations constatée en 2008, contribuent, au même titre que la montée en puissance de la PCH ou de la constante progression de l'APA, à éroder notre capacité d'épargne. A cela s'ajoute un contexte socio-économique local dégradé (taux de chômage toujours supérieur à la moyenne nationale et fermetures d'entreprises importantes). C'est pourquoi nous devons mettre en conformité nos objectifs avec notre capacité à faire et un contexte financier plus difficile.

De fait, la question essentielle est de savoir de quelle marge de manœuvre nous allons disposer pour financer nos investissements et notamment notre programmation pluriannuelle 2009-2011.

En limitant à 5 % l'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement (hypothèse ambitieuse au regard de ses composants que sont les budgets sociaux, les frais de personnel, après prise en compte des transferts de l'Etat, ou du budget du SDIS) et en fixant à 2 % l'évolution des recettes de fonctionnement (compte-tenu du maintien des taux de fiscalité et du ralentissement du marché de l'immobilier, par exemple), l'épargne nette potentielle se dégrade nettement. C'est ainsi qu'elle passerait de 75 M€ au BP 2008 à 10 M€ en 2010 et que, faute de mesures structurelles d'envergure, l'équilibre financier pourrait être compromis dès 2012. Pour l'heure, il en résulte une structure de financement de nos investissements bouleversée au profit de l'emprunt.

Même si la relative modestie de notre encours de dette laisse cette possibilité ouverte, il n'en reste pas moins que nous avons mis dix ans pour déstocker 200 M€ d'encours, montant qui pourrait être reconsolidé très rapidement, et, de plus, à un moment où le secteur bancaire devient frileux et plus gourmand.

En conséquence, il est raisonnable d'envisager une certaine baisse de notre capacité d'investissement qui, après les 343 M€ du BP 2008, se situerait dans une fourchette de 220 à 280 M€ sur la période triennale à venir. Le poids des restes à financer, évoqué plus haut, et une capacité à assumer nos investissements, moindre que par le passé (mais plus réaliste, comparée aux Comptes Administratifs), ont un effet direct sur la PPI. Dans ce contexte, il convient en effet

de rester très prudent et de ne pas fragiliser davantage notre besoin de financement par une programmation en hausse constante.

La PPI 2009-2011 totalise donc un volume de 902 M€ (contre 1.170 M€ sur le triennal antérieur). Ce montant se répartit entre les aides aux communes et aux tiers à hauteur de 448,4 M€ (dont 138,4 M€ pour la construction de la Ligne Grande Vitesse Sud Europe) et 453 M€ au titre du patrimoine de la collectivité, ainsi que développé plus précisément dans le rapport du Président.

Le contexte général relativement dégradé, décrit plus haut, se traduit, dès 2009, par un recentrage de nos objectifs visant à l'optimisation des crédits et l'amélioration des taux de réalisation.

La hausse des recettes de fonctionnement (1.160 M€) serait limitée à 1,3 %, compte-tenu de la baisse des concours de l'Etat en application d'un contrat de solidarité portant le sceau de la rigueur, de la baisse du rendement de la fiscalité indirecte et de la volonté de notre Assemblée de ne pas augmenter la pression fiscale.

Quant à la section de fonctionnement, le poids des dépenses sociales largement contraintes par des décisions étatiques ou par des facteurs socio-économiques locaux (nombre de Rmistes, taux de chômage, vieillissement de la population...), la constante progression de la quote part du Département au fonctionnement du SDIS (qui pourrait s'avérer plus importante que prévu), la prise en compte des derniers transferts de personnels TOS et DDE contribuent à faire évoluer les dépenses (1.098 M€, soit + 4,9 %) plus rapidement que les recettes.

Cela revient à dire que la structure du financement de nos investissements continue à s'inverser, le recours accru à l'emprunt palliant l'érosion de la capacité potentielle d'épargne qui passe de 70 à 40 M€.

Cette situation, relativement difficile, nous oblige à envisager une capacité d'investissement en baisse. De fait, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit pour 2009 à 280 M€ (contre 343 l'an passé) et induit un programme départemental d'emprunts de l'ordre de 197 M€ (contre 217 en 2008).

Il nous est demandé de débattre de ces orientations budgétaires.

## **AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**Yves LECAUDEY :**

J'ai envie de donner un avis météo : "Avis de temps fort, il faut réduire la voileure". Ce sera le thème symbolique de ce rapport de débat d'orientations budgétaires. Un débat d'orientations budgétaires, c'est la première étape d'un cycle budgétaire, qui sera suivie du budget. Et vous savez que le débat d'orientations budgétaires, essentiellement, j'y reviendrai, est de déterminer notre capacité d'investissement pour définir le programme prévisionnel d'investissements qui est arrêté pour trois ans et actualisé chaque année. On travaille là sur le

programme prévisionnel des investissements 2009/2011. Le tout étant de prévoir des investissements à la hauteur de ce que l'on peut financer, c'est ce que j'appelais la capacité à financer, conjuguée à la capacité à faire.

Actuellement, je reprends ce que je disais pour la DM2, situation financière encore saine, mais déjà les premiers signes d'essoufflement. Alors, cela se soigne, cela se contrôle, c'est ce que nous allons essayer de faire. Le contexte socio-économique est inquiétant, je n'ai rien inventé en vous disant cela, ramené à notre situation, l'effet de ciseau, mais quand vos recettes délibérément de manière pérenne évoluent de plus 3 % et que vos dépenses de la même manière pérenne évoluent de plus 7 %, quelque part il faut puiser dans la caisse et dans les réserves. Je vous fais une confiance, je ne sais pas faire autrement. S'il y a mieux il faut le dire, il ne faut pas hésiter. Cette année nous serons à plus 3,7 % en recettes plus 7 % en dépenses. Des dépenses qui en plus se rigidifient. Les dépenses sociales sont des dépenses contraintes, les transferts de personnel sont des dépenses contraintes, sur lesquelles nous n'avons que très peu de maîtrise, c'est ce que je disais tout à l'heure. Les ressources, les droits de mutation c'était une ressource dynamique, à tel point qu'il a fallu un peu appuyer sur la pédale de frein, on me l'a reproché ; mais le ralentissement c'est la traduction immédiate en épargne, qui diminue. Nous avons à l'heure actuelle, Michel Duchêne est parti, un portefeuille, si j'ose dire, d'autorisations de programmes, c'est-à-dire de prévisions d'investissement, on travaille environ sur une moyenne d'autorisations de programme par an de 370/380 M€, c'est notre tableau de marche, et que généralement pour honorer ce tableau de marche, il faut disposer de crédits de paiement à hauteur de 280 M€. Sauf que, lorsque vous avez des autorisations de programmes qui ne font pas l'objet d'affectation puis d'engagement, qui restent stockées, vous avez un portefeuille qui à tout moment peut faire l'objet d'engagements, et dès que c'est engagé il faut trouver les crédits de paiement. A l'heure actuelle, nous avons 600 M€ d'autorisations de programmes antérieurs, dont une bonne partie sont déjà affectées et une autre partie même engagée. Cela fait partie des dépenses qui vont venir tôt ou tard en paiement et pour lesquelles il faut prendre quelques dispositions. Bien entendu, s'il fallait tout financer par emprunt dans la situation actuelle ce serait difficile, d'où le travail que l'on a fait de désendetter, ce qui nous permet d'avoir une capacité d'emprunt, l'un de vous l'a dit, on est en taux d'endettement/habitant très bas, tant mieux, cela nous donne la possibilité d'emprunter, sauf que ce n'est peut-être pas le moment rêvé.

Par ailleurs, au niveau des ressources et des inquiétudes dont je vous parlais, et je n'essaie pas de polémiquer moi non plus, l'Etat nous annonce qu'il est fortement conseillé de limiter la progression des dépenses locales à 1,4 %, l'inflation est à trois ou au-dessus, le nombre des personnes âgées avec le vieillissement de la population augmente, dépenses contraintes ; la situation économique et le RMI, cela ne va pas s'arranger, ni le RSA d'ailleurs ; les transferts de personnel avec l'indice GVT qui est de 3,5 % au moins. Bref, tout ceci fait que les 1,4 % seront difficiles à respecter. Par ailleurs les dotations de l'Etat, projet de loi de finances, sont prévues en augmentation en volume entre 1,6 et 2 %, mais avec l'intention d'intégrer dans ces dotations, alors que cela n'y était pas dedans et pour cause, le fonds de compensation de la TVA. C'est-à-dire que ceux qui ont fait l'effort d'investissement il y a deux ans, vont retrouver le fonds de compensation TVA important dans leur dotation, et comme le volume est maintenu, les autres dotations vont diminuer d'autant ; c'est la pénalisation à l'investissement. C'est la situation économique qui se traduit comme cela, cela sera vrai pour vos communes mes chers collègues. On a des inquiétudes également sur le niveau de la TIPP, qui est la taxe qui finance le RMI. Le RMI, même si on maîtrise la dépense, je rappelle que la dotation TIPP est figée à son montant 2003, à savoir 103,3 M€, et

que le différentiel est beaucoup plus important ; je renvoie à l'observatoire des transferts. Lorsque j'ai préparé mon intervention j'ai écrit, pardon : "les délices ou les délires des errements de l'Etat". Progression de l'Etat des dotations 1,4 %, je viens d'en parler, alors que les transferts de compétence ont augmenté, le volume donc l'évolution de ces dépenses. La perspective du RSA, oui, sauf que échaudés par l'expérience du RMI, nous sommes un peu méfiants vis-à-vis de toutes nouvelles procédures pour lesquelles on nous annonce que les compensations sont assurées. Malheureusement l'expérience tend à nous prouver le contraire. Dans le même temps, le taux de chômage, en Gironde comme en France, et ce n'est pas pour s'en réjouir, est passé de 7,7 % en juin, 7,8 % en juillet et 8 % en août, et ce n'est pas en train de s'arranger. En Gironde le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté en septembre de 2 %, et nous apprenons hier que Ford aura dix semaines de chômage technique, ce qui veut dire que l'on est sur la phase d'anticipation de la fermeture 2010. Or, pour information, si vous n'aviez pas ces chiffres en tête, outre les 1700 emplois, ce qui est la situation la plus tragique, Ford en ressources taxe professionnelle directe pour nous représente 9 M€, qui avait déjà un peu baissé d'ailleurs, 8,79 M€ je crois cette année. 9 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ de Getrag. Mais en plus, vous avez écouté le rapport de Jean-Marie Darmian sur la péréquation de taxe professionnelle, ce fonds de péréquation représente 8 M€ qui viennent de Ford, après écrêtement, ou plus exactement qui viennent de l'écrêtement appliqué à la communauté de communes qui nous reverse 7 M€. Voilà la perte financière qui résulterait de cela, mais j'ai presque envie de dire qui n'est rien à côté des dégâts qui vont être occasionnés en terme d'emplois, d'autant plus que dans la péréquation de TP, beaucoup d'entre nous, je parle de quelques communes du Médoc assez proches, vont passer de la catégorie de communes concernées, tant de salariés représentant tel pourcentage de la population active, à la situation de communes non concernées, et perdront des ressources, qui pour certaines communes étaient importantes. C'est aussi le constat que nous faisons.

Nous avons voulu construire ce projet de budget dans notre réflexion, dont je rappelle qu'il s'agit moins d'organiser les dépenses de fonctionnement que de voir comment elles vont évoluer. Comment vont évoluer nos recettes ? Quelle sera la différence ? C'est-à-dire l'épargne brute. Quelle sera l'influence des emprunts réalisés sur cette épargne brute pour que le différentiel, l'épargne nette, constitue notre capacité d'autofinancement qui, ajoutée à de l'emprunt, permettra de respecter, si nous le pouvons, un volume d'investissement ? Nous visons sur un volume d'investissements en crédits de paiement pour 280 M€ en 2009, nous étions à 286 M€ cette année, mais compte tenu des évolutions nous ne pouvons nous engager aujourd'hui que sur 250 M€ en 2010 et 220 M€ en 2011.

Voilà où nous en sommes, parce que bien entendu dans la situation économique actuelle, nous faisons un prévisionnel (on reverra cela au moment du budget ensemble, nous sommes bien sûr un débat d'orientations budgétaires), mais le Président nous a demandé de travailler sur une hypothèse fiscalité taux zéro, pour ne pas ajouter à la déprime, à la difficulté. Et en réalité avec ce taux zéro, je le dis ici, pour ne pas faire hurler quand nous reviendrons devant vous au moment du budget, il y a une inconnue très importante, c'est celle du SDIS. Le projet de budget tel qu'il est, qui permet les 280 M€ de crédits de paiement en investissement, prévoit une dépense SDIS à hauteur de 78,625 M€, qui serait pour nous la participation du Département au budget du SDIS en 2009. Je vous donne à rappeler l'évolution de notre participation au SDIS depuis des années. Cette augmentation, par rapport à l'an dernier où nous étions à 72 M€, représente 6,5 % d'augmentation de notre participation. Dans le même temps, le SDIS, qui a fait son débat d'orientations budgétaires, et qui prévoit l'évolution de ses dépenses à un peu moins de 5 %, pour équilibrer, appelle le Département à hauteur de 82

M€. Puisque vous le savez, c'est une procédure que nous dénonçons, les contingents des communes et groupements de communes sont figés à la seule évolution de l'érosion monétaire. Cela veut dire que si le SDIS ne parvient pas à faire, comme nous tentons de le faire, des économies par un lissage d'investissements, par un retour sur ses dépenses de fonctionnement, possible ou pas possible - je ne prends pas parti -, il nous manque dans les prévisions actuelles que je suis en train d'énoncer 4 M€. Cela représente un point de fiscalité. Nous ne pourrions pas trouver ailleurs ces 4 M€, sauf à reprendre notre volume d'investissements, et si on en arrivait à un budget du SDIS arrêté, je rappelle que le Conseil Général est majoritaire au conseil d'administration du SDIS, si la somme de 82 M€ était maintenue, cela veut dire que vous trouveriez un projet de budget avec 1 % de fiscalité, et nous n'hésiterions pas à dire qu'il s'agit de l'impôt SDIS. Parce que paradoxalement on s'aperçoit que beaucoup de gens, en particulier en milieu rural - je prêche pour notre paroisse - nostalgiques d'un passé qui n'avait pas fait preuve d'une extraordinaire efficacité quelquefois, réclament toujours plus de moyens humains et matériels, tout simplement parce que ce n'est pas eux qui paient l'essentiel du différentiel. Et il va arriver un moment où il faudra que ceux qui demandent sachent ce que cela coûte et ce que cela va leur coûter ; c'est aussi une problématique que nous allons rencontrer.

Les autres dépenses de fonctionnement inférieures à l'inflation, je vous ai parlé de l'évolution de l'épargne nette et des conséquences sur l'emprunt, on est donc sur une prospective budgétaire qui nous oblige à cette impérative nécessité d'une adéquation à rechercher entre le montant des crédits de paiement que nous pouvons inscrire et qui déclenche le montant possible des autorisations de programme. Il y a toujours un ratio crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme, bien entendu hors dette, sauf que l'on sait que la dette coûte de plus en plus cher en ce moment, combiné à notre capacité à faire, 280 M€. Ces 280 M€ de crédits de paiement, en priorité, et c'est ce que nous demandons à nos services, viseront à porter sur le rattrapage toutes les opérations prêtes, décidées depuis longtemps, retardées, qui doivent être engagées. Et pour les opérations à venir, souhaitées, souhaitables, on va travailler en trois phases : des autorisations de programme pour les études, et lorsqu'on aura calé les études, on dégagera des autorisations de programme pour les acquisitions foncières, parce qu'à l'heure actuelle on a le cumul de tous les retards sur les études. Quand on a fini les études on regarde les acquisitions foncières et on reprend du retard, ou les acquisitions ne se font pas comme on les avait pensées, il faut reprendre les études ; on a ces exemples-là en permanence. Ce n'est qu'en troisième phase que l'on inscrira les autorisations de programmes et les crédits de paiement pour les travaux, pour la réalisation. A l'heure actuelle sur les 574 M€ d'autorisations de programme en portefeuille, dont 186 M€ qui n'étaient pas affectés il y a trois jours, ce sont des opérations qui ont fait l'objet d'études terminées ou pas qui butent sur des opérations foncières. Sur les opérations routières cela devient du délire. Je ne donne qu'un exemple, et pardon si c'est chez moi, la nationale 215 contrat de plan, c'est la fin du contrat de plan, la 1215 entre Picot et Salaunes, il y a une opération de 6 M€ pour laquelle nous avons fait l'avance à l'Etat il y a cinq ans. Les acquisitions foncières ne sont pas terminées parce que la règle de respect de l'avis des domaines (cela doit porter sur moins de cinq hectares, sur neuf kilomètres de route) fait que les domaines ont fait une estimation à 0,30, qui a été contestée par pas mal de propriétaires, mais quelques uns ont signé à 0,30, ce sont des terrains forestiers ou de landes, et puis les autres sont allés à l'expropriation. Le juge d'expropriation leur a donné ce qu'ils souhaitaient 0,60, sauf que ceux qui ont signé à 0,30 disent maintenant on veut 0,60. Et on est reparti pour un tour, et le résultat c'est que dans ces cinq ou six ans on a approuvé des procédures dans ce pays qui, sous prétexte de protéger le droit de propriété ou d'obligation de respecter les

estimations des domaines, ne simplifient pas la tâche au niveau de la réalisation des investissements que l'on souhaiterait. 280 M€ de crédits de paiement pour nos investissements, cela permet de résorber tout ce qui était prêt ou en cours de le terminer, c'est un niveau d'investissement identique pratiquement à celui de cette année, 286 M€, malgré la baisse des droits de mutation, parce que là il faut compenser, nous avons fait un cadrage sur 185 M€, nous devons le reprendre sur 166 M€ ; c'est celle-là la réalité. Un taux de fiscalité zéro à la réserve SDIS, et on verra au moment du budget, moyennant quoi nos recettes progresseraient globalement de 3,5 % et nos dépenses du double, avec ces dépenses contraintes. C'est l'exercice difficile auquel nous sommes contraints maintenant. Vous avez dans le rapport la décomposition, je ne vais pas relire le rapport, qui donne quelques chiffres sur les évolutions, sur les comparatifs.

Ce qu'il faut retenir, c'est que malgré la chute de cette recette des droits de mutation, représentant un différentiel de 19 M€, malgré une progression de fiscalité nulle, c'est l'objectif que nous essayons d'atteindre à la demande du Président, nous maintenons notre intention d'investir 280 M€ en 2009, sachant que l'évolution des recettes fera passer ce chiffre à 250 plus 220. Cela veut dire, vous vous en doutez bien, que toutes les grandes dépenses d'investissements vont devoir faire l'objet d'une remise sur le chantier par les services et par les vices-présidents concernés, tout simplement parce qu'aujourd'hui il ne s'agit plus simplement de faire le choix entre le souhaitable et le possible, il faut partir du possible, et même là déterminer des priorités. Nous avons quelques jours difficiles devant nous. On peut maîtriser pour l'exercice 2009. On n'est certainement pas, s'il n'y a pas d'amélioration dans la situation, en situation de crise ni de difficulté, mais en situation de ralentissement d'investissements avec les dangers sur l'économie à l'emploi 2010. C'est vrai que dans ce programme d'investissements, tel qu'il vous est présenté, le Président le disait, il y a la part qui va aux gros investissements, les collèges, les routes, notre patrimoine, les bâtiments départementaux, dont certains sont en voie d'achèvement partiel, puisqu'il y a plusieurs tranches qui se déroulent. Et puis est inscrite l'autorisation de programme de 138,4 M€ pour la LGV, dont il faut savoir qu'elle correspond exactement à l'engagement que nous avons pris, il y a de cela deux ans. Mais nous étions à l'époque sur Bordeaux Tours, c'était la participation demandée au Département de la Gironde, via la Région, que depuis le projet Bordeaux Tours liaison Paris Bordeaux s'est "agrémenté" si j'ose dire, de l'extension GPSO vers l'Espagne par Bayonne et vers l'Espagne par Toulouse, et que la participation qui serait demandée là aussi aux collectivités ne serait plus de 138,4 M€ mais de 233 M€. C'est pour que vous le sachiez. Je précise que l'on est engagé à 138,4 M€, sous réserve que l'opération puisse se faire, puisque si elle ne peut pas se faire avec cette somme-là cela remet tout le dossier sur le tapis, ce n'est pas la peine de se voiler la vérité. Le paradoxe, le Président a reçu la lettre il y a trois jours, c'est que la SNCF (Pardon, je ne veux pas faire son procès. Mais quand même !), constatant que l'arrivée de la LGV à Bordeaux va modifier considérablement la vie, la circulation, l'animation dans ce quartier de la gare, souhaite lancer une étude sur la reconfiguration de ce quartier, en tenant compte de l'évolution prévisible de l'immobilier, et généreusement met 50 % des crédits sur le table et demande aux collectivités territoriales de mettre les autres 50 %. Après la LGV, c'est l'aménagement, l'urbanisme. On est en plein délire ! Je le dis, c'est tout à fait personnel, je suis stupéfait, et cela nous regarde tous également, de voir comment dans ce pays on peut passer la moitié de notre temps à craindre les résultats de la crise et l'autre moitié à vouloir dépenser de l'argent que l'on n'a pas ! Comprenne qui pourra ! Voilà mes chers collègues !

## **Alain DAVID :**

Monsieur le Président, mes chers collègues, Yves Lecaudey l'a souligné, la gestion du SDIS pour les années à venir pose effectivement le problème de son financement par le Conseil Général. Je rappelle que nous devons couvrir la sécurité et le secours des personnes et la protection des biens sur l'ensemble du Département, qui est le plus grand département de France, et que je dois présider le SDIS à la demande du Président. La nouvelle loi fait qu'aujourd'hui c'est le Président du Conseil Général qui est Président du SDIS, naturellement lui ou son représentant. Nous sommes confrontés depuis quelques années, après la départementalisation, après la mise en place de toutes les réorganisations, après l'adaptation du SDIS à l'efficacité indispensable que nous devons avoir vis-à-vis du Département, à une mise à niveau, en quelque sorte, de notre potentiel de couverture du Département. Après la départementalisation qui a unifié, fédéré l'ensemble des services, nous avons dû gérer la réduction du temps de travail. L'ensemble de notre personnel était assujéti à 2600 heures de travail par an ; aujourd'hui ils sont à 1707 heures. Cette réduction a induit 450 embauches. Tout cela pour vous dire que le coût du personnel représente 80 % de notre budget de fonctionnement. Si nous demandons aujourd'hui cette participation supplémentaire au Département, 82 M€, cela résulte d'une part de dépenses obligatoires au niveau du personnel, et pour beaucoup de dépenses décidées dans les sphères parisiennes que nous ne pouvons pas contrôler et que nous appliquons pour la plupart sur le plan local.

D'autre part, nous sommes contraints de moderniser sans cesse notre outil, de façon à être le plus performant possible, et une année de retard dans cette modernisation du matériel serait une année complètement perdue qu'il faudrait rattraper, car il ne peut y avoir aucune concession sur cette action de modernisation : une centaine de casernes à entretenir, et donc 5100 agents, dont 1800 sapeurs-pompiers professionnels, 300 agents administratifs, et à peu près 3000 sapeurs-pompiers volontaires. Nous n'avons pas la chance, comme des départements de l'Est, d'avoir la quasi-totalité ou 95 % de nos agents sapeurs-pompiers volontaires. Des départements ne fonctionnent quasiment qu'avec des sapeurs-pompiers volontaires. En Gironde, la tradition du volontariat n'est pas arrivée à la hauteur de ces départements ; cela peut être un regret, mais ce sont des surcoûts supplémentaires pour ceux qui doivent contribuer au financement du SDIS.

Alors ce financement du SDIS a été modifié, il y a quelques années, par le Parlement, et la participation des communes et des EPCI a été bloquée à l'évolution de l'indice des prix, et aujourd'hui pour cette année ce sera bloqué aux alentours de 2 % pour les autres collectivités, et c'est le Département qui assure la différence nécessaire au bon fonctionnement du SDIS. Nous avons procédé avec le colonel Decellières et mes collègues du conseil d'administration à toutes les réductions possibles en matière de fonctionnement. Nous avons recherché toutes les possibilités de réduire les coûts, et nous avons dans tous les secteurs dans tous les domaines, depuis pratiquement une dizaine d'années, rogné par ici, diminué par là, et essayé d'être le plus juste possible au niveau de ces dépenses, tout en permettant un fonctionnement de qualité. Car vous savez que nous sommes observés au quotidien et que la moindre incartade au niveau de l'arrivée des secours ou la moindre difficulté rencontrée déclencherait un tollé, et nous devons également opérer avec sérieux dans ce domaine. Aujourd'hui, si nous sommes contraints de vous demander ces 82 M€, soyez assurés qu'ils correspondent à la réalité indispensable à notre bon fonctionnement. L'an dernier nous avons essayé de faire l'impasse sur 4 M€ au niveau des amortissements pour faire faire l'économie au Département. Le Préfet a rappelé à l'ordre et la

Chambre Régionale des Comptes a demandé de rétablir, c'est-à-dire de réclamer au Département la différence nécessaire à un fonctionnement normal.

Nous avons des contraintes importantes. Nous revendiquons sur le plan national pour que la participation des communes soit débloquée. Aux dernières nouvelles, la ministre de l'intérieur a annoncé, lors du congrès des sapeurs-pompiers à Rennes, son intention de débloquer la participation des communes et des EPCI. Le gouvernement attendait les élections sénatoriales, on comprendra, pour modifier la participation des communes. Il est possible que ce soit décidé en 2010, car c'était l'échéance prévue par la loi au niveau de la participation. Il y a une revendication très forte, et à ce moment-là le Département ne serait plus le seul à être appelé pour le fonctionnement des SDIS. Et puis je ne vous parle pas de l'investissement. Vous savez qu'avant la départementalisation les communes et les groupements avaient déjà depuis quelques années renoncé aux investissements nécessaires au bon entretien des casernes, et que nous sommes amenés à faire un rattrapage très important qui va demander pour les années à venir des investissements très lourds.

**Michel DUCHENE :**

Un certain nombre de remarques ont déjà été faites lors de la discussion sur la DM2, je ferai simplement quelques remarques complémentaires à l'occasion de ce débat sur les orientations budgétaires. Tout d'abord nous nous félicitons, je me permets de nous englober dans ces félicitations, car nous sommes ravis de constater qu'un certain nombre de nos propositions faites dans cet hémicycle ne sont pas restées lettre morte. En effet, vous évoquez dans votre présentation l'objectif des années à venir, qui va consister à mettre en place des méthodes de contrôle et de gestion, de nature à juguler l'inévitable progression des budgets sociaux. L'absence de contrôle sur les prestations financées par notre institution a souvent été pointée du doigt par notre groupe en commission et en assemblée plénière. Yves d'Amecourt, qui n'a pas pu d'ailleurs être là aujourd'hui car il est en déplacement à l'extérieur, ne disait pas autre chose en juin dernier lors de son intervention. Nous avons soutenu la proposition du Département de formaliser le rôle du comité directeur réunissant les représentants du Département, de la CAF et de la MSA, et avons demandé qu'un représentant de l'opposition puisse y siéger, à l'image de l'observatoire de transfert des compétences, afin d'établir une méthodologie de suivi. Nous réitérons cette demande ; nous n'avons pas eu encore de réponse. Ce processus de suivi et de contrôle est une attente forte de nos concitoyens, car l'enjeu est de taille pour l'équité dans le versement du RMI et de l'impact budgétaire sur ces compétences.

Il en va de même pour les dépenses de personnel. La mise en place d'outils de gestion prévisionnelle des emplois est pour nous une nécessité. Il nous faut résoudre rapidement ce manque d'outil d'évaluation des politiques mises en œuvre par notre institution. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises, l'utilité de l'observatoire des transferts de compétences est essentiel. Il nous faut donc avancer ensemble vers la création d'autres observatoires de tableaux de bord et de méthodes de suivi, afin de définir nos politiques en toute transparence et de manière constructive.

Vous évoquez ensuite votre volonté d'optimiser les crédits, d'améliorer les taux de réalisation et d'afficher aussi dès le BP un budget réaliste. Si nous partageons pleinement cette approche, nous serons vigilants sur ce réalisme, car trop souvent dans cette assemblée malheureusement nous avons constaté parfois un certain catastrophisme et aussi des frilosités.

Nous serons vigilants et nous formulerons lors des débats de décembre des propositions réalistes. En conséquence, nous vous donnons rendez-vous dans quelques semaines.

Mais peut-être faut-il profiter de ces instants un peu particuliers que nous vivons depuis quelques semaines pour évoquer des pistes de travail innovantes, un peu différentes de nos pratiques habituelles. Ce qui m'a intéressé, dans la crise que nous vivons, c'est le retour du politique. Autant la classe politique a été décriée pendant de nombreuses années, autant on a invoqué pour mener notre pays certains groupes industriels, certains artistes, certains groupes de pensée, autant la classe politique a été rejetée parfois comme n'étant pas très compétente pour mener des politiques performantes. Vous évoquiez tout à l'heure Ford, il faudra aussi que nous soyons assez forts pour avancer des propositions innovantes. Il ne faut pas toujours compter sur les grandes entreprises pour les avancées. J'ai été extrêmement étonné de voir un grand groupe comme General Motors découvrir tout d'un coup que le pétrole était cher et que les 4 X 4 ne se vendaient plus ; c'était pourtant à prévoir depuis de nombreuses années. Il faut compter sur nous pour avancer des politiques innovantes et pas obligatoirement compter sur d'autres. Je crois que les citoyens de notre pays nous attendent au tournant. Ils attendent que nous soyons de vrais politiques, et vous pouvez être certains que nous ferons tout pour faire des propositions innovantes dans les semaines qui viennent.

### **Gilbert MITTERRAND :**

Je commence par une digression, qui n'en est pas une, puisque j'informe que demain je rapporte au centre Condorcet le contenu des Journées Open Days de Bruxelles, au cours desquelles les maîtres mots des départements et de l'ensemble de ces mêmes niveaux de responsabilité, ailleurs qu'en France et qui s'appellent autrement, ont été la cohésion territoriale et le développement durable, la Gironde est très en pointe sur ce sujet. Au point même de suggérer de mobiliser au niveau européen, pour que la cohésion territoriale soit un préalable à la définition des politiques sectorielles, et je dirai presque un droit opposable. Ce qui veut dire que la vraie question pour nos PPI ou nos orientations budgétaires, à l'avenir, en aurons-nous la compétence, si la clause de compétence générale est remise en cause, ou si nos financements ne nous parviennent plus pour financer ces politiques volontaristes et nous conduisent à nous replier ou à nous limiter à nos compétences obligatoires ? C'est inscrit dans notre débat d'orientations budgétaires, car à quelques mois près, on ne sait pas demain si nous aurons encore à pouvoir mettre en œuvre ce PPI en fonction des compétences qui nous resteront.

Donc, faire un PPI ou des orientations budgétaires dans ces conditions relève d'un exploit, et j'en félicite l'auteur, ou alors relève de la foi du charbonnier dans le rôle et la place du Département dans l'aménagement du territoire, et la proximité de celui-ci avec ses communes et ses concitoyens.

Alors j'ai bien noté que l'opposition du Conseil Général souhaitait une Gironde performante, et désirait même nous y aider. Je dirai même plus, à l'instant même, elle nous fait même des propositions. Je souhaite que ce discours qui est tenu ici soit tenu par les mêmes ou d'autres qui représentent ici une minorité, ailleurs une majorité, dans les enceintes où ils siègent, pour une Gironde performante. Car aujourd'hui, vu de l'Etat, dans le débat sur le millefeuille institutionnel et tout ce que l'on entend dire, on a plutôt tendance à une politique de la métropolisation, notion totalement incompatible avec la volonté de cohésion territoriale menée par notre Département. J'espère que dans une enceinte comme à Bordeaux,

la métropole, on ait ce souci d'une Gironde performante, et pas uniquement des pôles d'excellence, de compétitivité, d'attractivité. Bien entendu, il faut le tenir ce discours, mais sans oublier la cohésion territoriale qui est autour. Je pense que le discours tenu tout à l'heure, multiplié dans d'autres enceintes en Gironde, en Aquitaine, et surtout au Parlement, pour ceux qui y seront, je souhaite surtout que ce soit une traduction concrète de l'engagement d'une Gironde performante et pas uniquement des propositions de pure forme avec peut-être d'autres intentions. Je souhaite que ces orientations budgétaires et ce PPI ne soient pas un exercice de pure forme, car Yves Lecaudey donne beaucoup et nous le soutenons autant que faire se peut, et qu'à l'avenir nous puissions compter les uns sur les autres pour que la place du Département, le rôle que l'on y joue, et les financements que l'on y met, avec toutes les suggestions et les propositions et les bonnes idées qui peuvent y concourir, laissent le Département dans son rôle qui est celui de cette cohésion territoriale. Toutes nos communes en ont besoin, ce n'est pas que du côté de la métropole que les choses se passent. Je n'ai rien contre la métropole, heureusement qu'elle est là, mais n'oublions pas que ce que l'on fait aujourd'hui, ces porteurs d'avenir et de projets pour la Gironde, ce serait dommageable d'apprendre dans quelques mois que nos projets, nos financements et notre ambition pour notre Département soient réduits à néant, et je compte sur l'ensemble des membres de cette assemblée pour le dire et le faire savoir partout où ils se trouveront.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Merci Gilbert Mitterrand pour cette excellente synthèse. Je pose la question de savoir, si on supprime les départements, qui s'occupera de la cohésion sociale ?

#### **Jean-Jacques PARIS :**

Soyons-en persuadés, ce ne sont pas les cinq milliards d'emprunts autorisés par le Premier Ministre qui vont compenser la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. Alors que celui-ci trouve de l'argent très facilement pour les banques, sans aucune contrepartie, sans aucun contrôle sur son utilisation, il accentue en fait sa pression sur les collectivités, intégrant leur budget dans la réduction des dépenses publiques par tous les moyens. Le résultat ne va pas se faire attendre. Notre collectivité va perdre rapidement toute marge de manœuvre, son autonomie financière et la possibilité de développer des politiques publiques originales et de qualité. Une situation qui va peser également sur les investissements à venir, compte tenu du renchérissement du crédit. Le paradoxe, c'est que depuis dix ans notre Département n'a eu que très faiblement recours à l'emprunt pour investir. Pourtant, les taux d'intérêt très bas auraient dû stimuler notre politique d'investissements à long terme, notamment sur les bâtiments départementaux et le patrimoine de la collectivité. Faute d'avoir anticipé, nous allons devoir le faire au moment où le crédit devient beaucoup plus cher, en lien avec la crise financière, et limitant sensiblement nos capacités de financement de mauvaise augure pour l'emploi en Gironde.

Nous partageons ce que reprend le rapport. Les exercices à venir s'inscrivent dans un contexte globalement plus difficile et perturbé que les précédents, et cela entâche nos perspectives budgétaires à court et moyen termes. C'est ce qui motive la proposition de notre groupe d'adopter une motion pour appeler à un front commun et mettre en échec les projets de tous les dangers pour les collectivités locales en matière de finances, de fiscalité et d'organisation institutionnelle des territoires.

Nous estimons que l'ensemble des élus locaux progressistes et des forces de gauche a une grande responsabilité pour initier, impulser des mobilisations citoyennes de convergence entre élus et habitants. Face à ce constat partagé, il est d'autant plus incompréhensible qu'il soit proposé de participer au financement de la ligne à grande vitesse. Si nous prenions un tel engagement financier pour un investissement d'envergure nationale et européenne, ce serait au détriment de tous nos projets départementaux qui, pour bon nombre d'entre eux, seraient reportés dans le temps, voire rangés aux oubliettes pour longtemps. Nous sommes devant un choix aux conséquences graves pour la collectivité. Nous avons déjà beaucoup de mal à remplir les missions qui nous sont confiées. Comment pourrions-nous financer un tel projet, certes nécessaire, mais qui aurait de lourdes conséquences sur la population du Département, et placerait notre collectivité sous la tutelle des injonctions de l'Etat ? Comme vous, Monsieur le Président, et comme les représentants de l'Association des Départements de France, les conseillers généraux communistes sont attachés à la libre administration de notre collectivité et à son autonomie financière pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Dans cette période, plus que jamais, nous ne devons rien faire qui puisse restreindre nos possibilités de développer nos politiques publiques départementales, au travers desquelles nous serons jugés et que les citoyens auront à cœur de comparer à l'effort fiscal qui leur est demandé. C'est une réforme profonde de la fiscalité dont nous avons besoin, qui fasse de la taxe professionnelle une véritable taxe locale pour l'emploi et la solidarité entre les territoires, en intégrant dans les bases les actifs financiers des entreprises. Les projets et réformes en cours, dont notre collègue parlait à l'instant, ne vont pas du tout dans ce sens, vous en conviendrez. Et c'est pour mieux les combattre que je propose d'intégrer dans la motion proposée par le groupe socialiste une partie de celle élaborée par nos deux groupes, que je vous ai adressée, et qui propose en fait de terminer la motion par : "Le Conseil Général de la Gironde propose à toutes les collectivités du Département, ainsi que leurs groupements, de se retrouver dans un front commun, afin de promouvoir toute initiative susceptible de mettre en échec les réformes et les projets de tous les dangers pour les collectivités locales et les services qu'elles rendent aux girondines et girondins."

Yves Lecaudey, la DM2 était cela. Maintenant on parle de l'avenir, et il faut apprécier l'ensemble des réalités auxquelles nous allons être confrontés. Mais nous n'avons rien à gagner à dire que finalement c'est dans la DM2 que l'on trouvait déjà les raisons. Ce sont les choix gouvernementaux qui viennent de tomber, plus la crise financière et la manière dont ils l'approchent, qui viennent énormément compliquer la tâche des collectivités, à quoi s'ajoute la déclaration du Président de la République à Toulon. L'engagement de cette réforme institutionnelle va être extrêmement négative pour l'ensemble de nos collectivités, et plus généralement pour les politiques publiques. Je vous remercie.

**Yves LECAUDEY :**

Je ne pense pas avoir à faire beaucoup de réponses, dans la mesure où j'ai le sentiment qu'aussi bien dans la présentation que dans les observations, le fil conducteur est le même et l'accord pour le constat est facile à réaliser. Je voudrais simplement dire à Jean-Jacques Paris et à Gilbert Mitterrand, que le Président m'a délégué pour participer à toutes les séances de négociation avec le Préfet ou le secrétaire d'Etat aux transports sur la LGV. Il y a un mois de cela, je suis arrivé chez le Préfet qui m'a demandé ce que l'on faisait en Gironde. Je lui ai dit 138,4 M€. J'étais habilité à le faire, on avait délibéré. Ce qui était déjà à mon avis, dans l'esprit du Préfet, un pas positif, parce que tout le monde n'était pas aussi positif justement. J'ai dit au Préfet, un peu par impertinence : "Vous avez intérêt à vous dépêcher, parce que si la

compétence générale disparaît, je ne sais pas si on pourra vous les verser !" Il m'a répondu, avec le même sourire : "Parce que vous pensez que l'on n'a déjà pas imaginé les ponctions que l'on fera". Par conséquent, ne vous tracassez pas, un état régalien sait déjà que si les compétences générales disparaissent, ils pareront au plus pressé.

Pour la taxe professionnelle, il y a une motion qui va venir et je n'ai pas qualité pour trancher. L'élaboration dans la mise au point du budget va se faire dans la difficulté parce qu'on risque d'apprendre ici ou là quelques nouvelles. Vous n'avez qu'à voir les mouvements de yoyo de la bourse et les conséquences immédiates sur les conditions de prêt qui en résultent. Et ce matin, le moins que l'on puisse dire, cela partait mal. Par conséquent, il peut arriver des mauvaises surprises, en particulier, que l'on n'a aucun prêt sur des produits structurés dangereux effectivement, mais on a comme les autres des prêts avec des taux de risques couverts sur les fameux produits de pente, on en a un chez Dexia, je crois, où le risque est limité, c'est triste de dire limité, à 1,5 M€, si on n'en sort pas avant. C'est l'occasion pour moi de remercier l'équipe des finances, et de faire remarquer que désormais dans une collectivité territoriale importante, outre l'aspect traditionnel d'une direction des finances, vous ne vous en sortez que si vous avez un service performant de gestion de trésorerie et de gestion de dette. Et nous avons une équipe qui a les yeux rivés sur les salles de marchés sur ces opérations-là pour saisir les opportunités, et qui s'en sort très bien.

Pour le reste, je le redis, on va construire ce budget avec l'inconnue SDIS, dont on a parlé. Le seul problème Alain David, et on est bien d'accord, je précise que je me suis abstenu au conseil d'administration du SDIS sur l'appel à 82 M€, parce que je ne pouvais pas être incohérent avec les propos que j'allais tenir ici, les collectivités vont être obligées de ralentir la voilure, je l'ai dit en commençant. Nous sommes en train de l'envisager, je vous ai dit sous quelle forme on va travailler. Le SDIS nous dit qu'il ne peut pas davantage, mais j'ai autour de nous des directions et des vices-présidents qui me disent qu'ils ne peuvent pas non plus, et à qui je passe mon temps à dire : "Il va falloir pouvoir". Par conséquent le problème est intact, parce que n'oubliez pas que 280 M€ c'est le maintien de notre effort d'investissements, mais compte tenu du rattrapage à faire, ce n'est pas beaucoup d'inscriptions nouvelles en projets de collèges, de routes, de bâtiments départementaux, c'est sauver ce qui est engagé. Vous avez vu les premières esquisses telles qu'elles sont là. Vous avez vu le PPI qui est formalisé par direction. Je crois, et j'en terminerai par là, qu'on entre dans une période, d'ailleurs il n'y a qu'à voir l'ambiance de cette assemblée aujourd'hui, où, au-delà des préoccupations politiques, la préoccupation de la situation et de la façon de l'affronter fait que l'on trouve quelquefois, sinon les voies de l'unité du moins les voies de la raison qui préfigurent celles de l'unité. On va avoir toujours des décisions difficiles à prendre. Nous aurons à éviter chacun dans nos domaines de considérer que nous sommes seuls et que les problèmes ne concernent que notre domaine, c'est caractéristique. Il va falloir tous que l'on optimise les dépenses, tous, en fonction de priorités qu'il faudra définir ensemble, parce qu'il y a des choses auxquelles on ne peut pas déroger. C'est vrai pour toutes les collectivités. Il va falloir avoir une réflexion en profondeur sur la manière de dépenser, parce que nous avons été habitués, au-delà des difficultés conjoncturelles ou circonstancielles, à une relative facilité. La facilité n'est plus de ce monde, mais l'efficacité doit le demeurer. C'est ce que nous essayons de mettre en place. Je constate qu'il n'y a pas eu de levée de bouclier contre nos projets, mais je sais très bien que lorsque cela va ressortir traduit en chiffres, en masse, en volume dans un projet de budget, peut-être que la forme d'appréciation sera différente. Nous nous préparons aussi à cette épreuve, soyez rassurés.

## **M. LE PRESIDENT :**

Je remercie Yves Lecaudey. Il n'y a pas de vote, mais je voudrais remercier la commission des finances, toute l'équipe de Gérard Marty, notre directeur général, Jacky Lebeau, directeur général adjoint, Marc Fauveau et son équipe, du travail qui a été accompli, qui est toujours un travail en profondeur, en réflexion, avec beaucoup de force dans l'argumentation. Maintenant nous arrivons aux vœux et motions.

Nous avons une motion sur la réorganisation territoriale qui va être présentée par Bernard Dussaut. Nous apprenons ce matin que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a installé un comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par l'ancien Premier Ministre Edouard Balladur, pour lequel j'ai beaucoup de respect, mais qui est quand même un ancien élu député du 16<sup>ème</sup> arrondissement ; et en ce qui concerne les structures de notre pays, je crains qu'il n'ait pas dépassé le boulevard périphérique sur ces problèmes-là. C'est la raison pour laquelle je suis assez inquiet et je donne la parole à Bernard Dussaut.

# MOTION RELATIVE AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE REORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE

**Présentée par Bernard Dussaut**

Les lois de décentralisation de 1982 ont permis aux Communes, aux Départements et aux Régions de devenir des acteurs majeurs du développement territorial, en toute autonomie et dans la proximité avec les citoyens.

Depuis, le Conseil Général n'a cessé d'affirmer son rôle d'institution de proximité, devenant souvent le dernier rempart contre la précarité et, en Gironde, personne ne peut le nier, en étant le partenaire de l'essor des communes, le levier de l'intercommunalité de projet. Toutes les refontes successives de la décentralisation n'ont fait que confirmer cette tendance, reconnue par les citoyens.

Il est évident que de nouvelles réformes s'imposent, en particulier pour clarifier les compétences et les champs de l'action politique de chacune de nos collectivités territoriales. Or, le vague projet amorcé par le Gouvernement consiste à fusionner les Départements et les Régions dans une même assemblée d'élus, présidée par un seul et même exécutif.

A distance des citoyens, pourrait-elle assumer ses missions de rééquilibrage ville - campagne, de service et d'aide aux personnes, en particulier aux plus fragiles d'entre elles ? Comment imaginer que l'action sociale soit correctement gérée de la Pointe de Grave à la Bidassoa par la même administration régionale ?

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, demande ainsi et très solennellement au Gouvernement de revenir sur ce dangereux projet :

- de cesser de désigner nos collectivités de mauvais gestionnaires alors que nous sommes tenus, par la loi, au juste équilibre, là où l'Etat empile les déficits ;
- de ne pas engager les Français dans un débat démagogique mais plutôt de procéder à une clarification des compétences des collectivités locales ;
- de réaffirmer son attachement à la décentralisation républicaine, préservant en particulier le couple Commune - Département, socle vivant de la démocratie et plébiscité lors des élections locales comme dans les enquêtes d'opinion les plus sérieuses et les plus récentes sur le fonctionnement de nos institutions ;
- et que toutes les collectivités du Département, ainsi que leurs groupements, se retrouvent dans un "front commun", afin de promouvoir toute initiative de mettre en échec les réformes et les projets dangereux, pour les collectivités locales et les services qu'elles rendent aux girondines et aux girondins.

**Bernard DUSSAUT :**

Un comité vient d'être installé pour cette réforme des collectivités locales, dans lequel six sujets de réflexion vont être abordés :

- la clarification des compétences entre collectivités bien sûr, mais également entre l'Etat et les collectivités,

- la simplification des structures, au niveau communal et intercommunal, comme au niveau des départements et des régions,
- les ressources financières des collectivités locales, et en particulier la spécialisation fiscale éventuelle des différents niveaux de collectivités, afin de garantir une réelle responsabilisation de chaque acteur,
- la taille de nos collectivités, dans le contexte d'une compétition européenne croissante, ainsi que la question des grandes métropoles,
- la diversification des solutions selon les territoires,
- la question des élus locaux et de l'écart entre les responsabilités qu'ils assument et la gratification, pas seulement financière, qu'ils en retirent, dans un contexte où l'on trouve hélas de moins en moins d'hommes et de femmes pour s'engager au service de la collectivité.

Et ce comité aura quatre mois, avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, pour rendre ses propositions. Notre motion est tout à fait d'actualité.

**Michel DUCHENE :**

Nous sommes favorables à une clarification des compétences et des champs d'action des collectivités, en particulier parce que c'est une source d'économie budgétaire notamment. Nous sommes aussi pour une réforme dans la concertation. Mais en revanche, vu les termes de la motion, nous ne pourrions pas la voter, donc nous ne participerons pas au vote.

**M. LE PRESIDENT :**

Il y a une annexe intéressante de Gilles Savary, qui s'excuse de ne pas être là aujourd'hui avec nous. Il a beaucoup travaillé, et je pense que l'on peut reprendre cela dans la conclusion. "Le Conseil Général de la Gironde, profondément républicain, est attaché à l'héritage que lui a légué le Conventionnel Girondin : Jacques Guillaume Thouret, rapporteur du projet de réorganisation administrative de la France révolutionnaire. Il considère que l'histoire de la Nation Française, et les principes de sa République, constitués par et autour de l'unité de l'Etat (plus que par le peuplement, la langue, ou la géographie) sont incompatibles avec toute évolution, y compris graduelle vers une forme de fédéralisme interne, basé sur des régions conçues dans leurs compétences comme dans leurs moyens, comme des "états" dans l'Etat."

**Bernard DUSSAUT :**

Notre motion est complétée par l'amendement présenté par Jean-Jacques Paris tout à l'heure.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, refus de vote de Jacques Chauvet, Michel Duchêne, Jean-Louis David, José Bluteau.**

## **MOTION CONTRE UN TRIANGLE FERROVIAIRE DANS LE SECTEUR DE CAPTIEUX**

**Présentée par Jean-Luc Gleyze**

En 2005 et 2006, deux débats publics se sont déroulés, concernant successivement le projet de LGV Bordeaux / Toulouse, puis de LGV Sud-Europe Atlantique entre Bordeaux et l'Espagne.

Par lettre du Ministre Jean Louis Borloo en date du 3 octobre 2007, adressée au Préfet de la Région Aquitaine, l'Etat a fait le choix de coordonner la réalisation de ces deux infrastructures, réunies désormais sous l'appellation "Grands Projets du Sud-Ouest" (GPSO).

Certains principes ont également été arrêtés en cette occasion, parmi lesquels le passage de la LGV Sud-Europe-Atlantique à l'Est de notre département, et la réalisation d'un tronçon commun de Bordeaux jusqu'au sud de la Gironde. Cette dernière prescription augure d'une séparation en "Y" des deux lignes, qui serait à terme transformée, comme évoqué dans le dossier du débat public LGV Sud-Europe-Atlantique, en triangle ferroviaire par l'addition d'une voie supplémentaire pour réaliser un bouclage Espagne / Toulouse.

Le secteur pressenti, tel qu'indiqué dans ce même dossier, serait celui du canton de Captieux, qui recevrait de fait trois LGV, avec pour conséquence le cisaillement de six communes.

Cette perspective est inacceptable pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord parce que le canton de Captieux est déjà fortement impacté par l'A65, autoroute reliant Langon à Pau. A elle seule, la commune de Captieux, chef-lieu de canton, est celle qui subit, sur tout le tracé de l'A65, le plus long linéaire de voirie (14 kilomètres) ainsi que le plus fort volume d'emprunts de terre (1,5 millions de m<sup>3</sup>).

- Ensuite, parce que le canton de Captieux, aujourd'hui en situation de regain démographique et économique, fonde son développement sur ses valeurs identitaires évidentes : espace naturel préservé, développement économique basé sur les ressources locales, multiplication de démarches ancrées autour du développement durable... Ainsi, une opération de logement social intégré en pin maritime, un pôle touristique rural, la promotion des énergies renouvelables, des projets novateurs d'airial économique ou d'Ecopôle du Coeur d'Aquitaine thématique autour des éco-matériaux et les bio-énergies, constituent autant d'éléments qui donnent du sens à la démarche engagée et permettent la maîtrise aux mutations en cours.

- Enfin, parce que ces choix de développement sont par ailleurs respectueux des chartes en vigueur au sein du Parc Naturel et du Pays interdépartemental des Landes de Gascogne, dont les axes essentiels sont en phase avec les choix locaux.

Pour toutes ces raisons, l'impact d'un triangle ferroviaire viendrait contrecarrer radicalement les perspectives de développement de tout un territoire. D'ailleurs, le Conseil

Régional d'Aquitaine, conscient de cette antinomie dès sa délibération d'approbation de la LGV Sud-Europe-Atlantique du 16 février 2007, a alors indiqué qu'il *"s'oppose à la création d'un triangle ferroviaire autour de Captieux, composé de la branche vers Toulouse, de celle vers Hendaye et de la liaison entre elles deux. Un tel triangle serait dévastateur pour l'environnement, pour le développement et pour les habitants de Captieux"*.

Aussi, en raison de l'impact négatif pour ce territoire, le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière :

- s'oppose vigoureusement à l'éventualité de l'aménagement de ce triangle ferroviaire sur le canton de Captieux ;

- demande à Réseau Ferré de France de prendre en compte cette exigence dans les études en cours.

**Jean-Luc GLEYZE :**

Pour situer la motion dans le contexte. Réseau Ferré de France s'apprête à engager des études concernant les LGV dont nous parlons dans cette motion, avec un calendrier qui s'est considérablement accéléré, puisqu'au regard de ce qui avait été annoncé lors des débats publics, nous sommes aujourd'hui sur des délais beaucoup plus courts.

Bien évidemment, cet aspect purement local, au travers de cette motion, ne nous abstient pas de discuter du fond du projet, surtout de l'implication du Département. Je tenais que les choses soient affirmées sur un plan très local. Il en va de l'enjeu du développement du canton de Captieux et du Sud Gironde. Je vous remercie.

**Michel DUCHENE :**

Notre collègue, Jean-Pierre Baillé, qui vient de partir, qui est Président de la communauté de communes, m'a dit que vous ne lui avez pas proposé de participer à cette motion. Le tout est de savoir à quoi servent ces motions. Est-ce que ce sont des motions un peu politiciennes pour embêter l'opposition d'une certaine manière, ou est-ce que c'est une volonté d'avoir une motion consensuelle qui essaie de rassembler le plus de monde autour de soi ? Dans le cadre de cette motion, nous sommes prêts à en discuter. Encore faudrait-il que les principaux concernés participent à cette réflexion ! Dans l'état actuel des choses, dans la mesure où elles ne sont pas assez consensuelles, nous nous abstiendrons.

**M. LE PRESIDENT :**

C'est dommage que l'intéressé ne soit pas là, mais Jean-Luc Gleyze a souvent soulevé ce problème. J'ai les revues de presse. Je crois même qu'il a animé des réunions avec 800 personnes. Je pense que Jean-Pierre Baillé devait y être.

**Jean-Luc GLEYZE :**

Je suis un petit peu surpris par cette remarque. Bien évidemment, le rédacteur de la motion est avant tout le conseiller général du canton de Captieux, certes qui fait partie de la

communauté de communes Captieux-Grignols, et en l'occurrence le seul des deux cantons qui sera impacté est bien celui de Captieux. Qu'il y ait interrogation sur un aspect consensuel, je ne crois pas que cette motion ait un quelconque caractère polémique. On est vraiment sur des choses très simples qui peuvent être acceptables par tous. Je prends acte du fait que vous ne la votiez pas. Je ne suis pas certain, et là pour le coup je n'étais pas du tout dans une approche politicienne des choses, que cela serve le président de la Communauté de communes dans son approche territoriale précisément, et je regrette qu'il ne soit plus là maintenant, parce que nous aurions pu en discuter en direct. La communauté de communes a tout intérêt, au travers de son président, à voter cette motion, de manière à montrer cette volonté de cohésion territoriale qui est défendue par Jean-Pierre Baillé en particulier. Je prends acte du fait que vous ne votez pas la motion. Après les citoyens jugeront sur pièce et sans que nous fassions de politique politicienne.

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je rappelle que les motions, celle que nous avons votée précédemment, celle-ci et les autres, vont non seulement sur le bureau du Préfet, mais partent sur le bureau du Premier Ministre, et en l'occurrence sur le bureau du Ministre des Transports. C'est la raison pour laquelle c'est important. C'est une motion en particulier que je me permettrai de reprendre à la tribune du Sénat.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, abstentions de Jacques Chauvet, Michel Duchêne, Jean-Louis David, José Bluteau, Xavier Loriaud.**

# MOTION RELATIVE AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

**Présentée par Yves Lecaudey**

La taxe professionnelle, créée par une loi du 29 juillet 1975, est un impôt local dû par toute personne, physique ou morale, assurant une activité professionnelle non salariée. A ce titre, la taxe professionnelle garantit la juste participation des entreprises d'un territoire aux dépenses locales d'intérêt général, en contrepartie des services publics, des infrastructures financées par la collectivité. La taxe professionnelle assure donc un lien fiscal indispensable entre les collectivités territoriales et le développement économique et représente, en moyenne, entre 35 % et 50 % des ressources fiscales des collectivités territoriales confondues. Pour le Conseil Général de la Gironde, le produit de la taxe professionnelle de la Gironde représentait en 2006 près de 177,4 millions d'euros.

Or, ces dernières années, les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs d'exonération et/ou d'allègement de la taxe professionnelle, vidant celle-ci de toute sa substance. Il en fut ainsi de la part salaire de la taxe professionnelle, du plafonnement du produit de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, ou encore du dégrèvement pour les nouveaux investissements. Les différentes réformes ont exonéré un nombre significatif de redevables, conduisant l'Etat à la situation absurde de premier contribuable, en raison des lourdes compensations versées aux collectivités locales.

Le 25 septembre dernier, Monsieur le Président de la République a annoncé sa volonté de "supprimer la taxe professionnelle", sans donner un cadre précis et cohérent d'élaboration de la réforme. Toute remise en cause de la taxe professionnelle prive les représentants locaux du peuple des moyens d'exercer leurs compétences, et ce, alors même que les collectivités financent des investissements (plus de 73 % de l'investissement public) que l'Etat refuse aujourd'hui d'honorer, dans des domaines aussi essentiels que la solidarité, le logement, l'éducation ou la culture. Aussi, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une diminution des concours financiers de l'Etat, occultée par l'intégration du Fonds de compensation de TVA dans le calcul des dotations budgétaires classiques.

Ensuite, la suppression de la taxe professionnelle risquerait de compromettre gravement le développement de l'intercommunalité, pourtant indispensable à une meilleure mutualisation des moyens et une plus grande efficacité des investissements sur les territoires. En effet, les établissements publics intercommunaux perçoivent désormais 50 % du produit de la taxe professionnelle et 93 % de leurs recettes fiscales directes en dépendent, par la mise en place de la taxe professionnelle unitaire (TPU). En Gironde, 26 des 47 établissements publics intercommunaux sont concernés par le régime fiscal de la taxe professionnelle unitaire.

Enfin, la suppression de la taxe professionnelle vise à transférer l'effort fiscal des entreprises aux ménages, pourtant rudement confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat. Les plus modestes et les classes moyennes seraient, de nouveau, appelés à mettre la main à la poche, notamment à travers une hausse de la taxe d'habitation et des taxes foncières, tandis que les plus aisés s'en trouveraient exonérés.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, demande solennellement au Gouvernement :

- de surseoir au projet de réforme de la taxe professionnelle et de lancer une expertise indépendante sur l'état des finances locales ;
- d'engager, avec les collectivités territoriales, un dialogue sur la réforme d'une fiscalité locale, aujourd'hui désuète, structurée autour des exigences de transparence, de péréquation, d'équité et de modernisation des assiettes et de spécialisation par type de collectivités ;
- de respecter scrupuleusement le principe d'autonomie fiscale des territoires, consacrée à l'article 72-2 de notre Constitution qui dispose expressément que "les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources" ;
- de préserver financièrement les intercommunalités, institutions locales de projet indispensables à l'avenir de nos territoires.

**Yves LECAUDEY :**

Ce qui est paradoxal, c'est qu'il y a quelques années, nous étions tous ici d'accord, sur tous les bancs je crois, pour condamner cette taxe professionnelle. Certains disaient même "un impôt idiot". Aujourd'hui, nous sommes, par la force des choses, contraints de la défendre. Pourquoi ? Tout simplement, parce qu'idiot ou pas, cet impôt a été considéré comme une ressource pérenne des collectivités locales, qui a permis à l'Etat de se défaire sur les collectivités locales, puisque les entreprises "approvisionnaient". Remettre en cause la taxe professionnelle aujourd'hui, c'est remettre en cause tout l'équilibre budgétaire des collectivités locales à tous les niveaux. D'où le rappel de cette taxe créée en 1975, dont le produit pour le Département en 2006 représentait 177,4 M€, exactement le produit des droits de mutation en 2007. Sauf que depuis 2006, l'application du plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée fait que les 177,4 M€ sont devenus 172 M€. Cela nous coûte 5 M€ par an. Les gouvernements successifs ont multiplié les dispositifs d'exonérations ou d'allègements de taxe professionnelle. Le paradoxe d'ailleurs, on l'avait signalé lorsque le Cabinet Klopfer était venu, dans l'ancien mandat, c'est que plus l'Etat prononce d'allègements ou d'exonérations, plus il devient le premier contributeur de taxe professionnelle puisque c'est lui qui se substitue aux entreprises vis-à-vis des communes. Comprenez qui pourra là aussi !

Le 25 septembre dernier, le Président de la République a annoncé sa volonté de supprimer la taxe professionnelle, mais sans donner un cadre précis et cohérent d'élaboration de la réforme, si bien que toute remise en cause de cette taxe prive les représentants locaux élus des moyens d'exercer leurs compétences et surtout d'aider au financement des investissements, en n'oubliant pas que 73 % de l'investissement en France est le fruit des collectivités locales et territoriales. Ce projet semble s'inscrire dans le cadre d'une diminution des concours financiers de l'Etat, parce que justement l'Etat finance les compensations, les allègements qu'il accorde. Par conséquent, si la taxe disparaît il n'y aura plus d'allègement, donc plus de compensation versée par l'Etat. C'est un moyen déguisé de diminuer les dépenses de l'Etat, mais en même temps les ressources des collectivités locales.

La suppression de la TP risquerait de compromettre gravement le développement de l'intercommunalité. Les communautés de communes, dont 26 sur 47, sont en taxe professionnelle unifiée (TPU). Si elles perdent cette TP, ce n'est pas sur la DGE bonifiée qu'elles vont trouver les ressources pour poursuivre le paiement des investissements qu'elles ont engagés. C'est l'existence même des communautés de communes et des emprunts qu'elles ont consentis qui est remis en cause.

Enfin, cette suppression qui vise à transférer l'effort fiscal des entreprises vers les ménages est une injustice sociale, puisqu'on sait que cet impôt frapperait toutes les classes sociales, y compris les classes moyennes et les moins favorisées, celles qui sont assujetties à l'impôt. En outre, porter le poids de la taxe professionnelle sur la taxe d'habitation, ou sur la taxe foncière qui est l'impôt le plus injuste qui soit puisqu'on ne tient pas compte de la composition et des ressources de la famille, on taxe à la superficie occupée... Bref, remplacer une part de la taxe professionnelle par davantage de taxes d'habitation et foncière nous paraît une injustice sociale.

En tout cas, le système intercommunal a suffisamment fait ses preuves pour qu'il ait droit à un peu de considération quant au maintien de ses ressources.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

# **MOTION RELATIVE AU PROJET GOUVERNEMENTAL DE REFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE**

**Présentée par Jean Touzeau**

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, créée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, consacre un effort de solidarité nationale essentiel en faveur des communes urbaines les plus fragiles de notre République. A ce titre, la DSU-CS participe d'une forme de péréquation entre les communes urbaines riches et les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et à des charges sociales et urbaines importantes. Le montant de la DSU-CS, versée chaque année, aux communes bénéficiaires permet le financement d'équipements publics, d'actions éducatives et culturelles, d'accompagnement social ou encore de soutien au tissu associatif.

Les critères d'attribution sont regroupés au sein d'un indice synthétique, composé du potentiel fiscal par habitant (pour 45 %), de la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15 %), de la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement (pour 30 %) et du revenu moyen par habitant (pour 10 %). En 2005, à l'initiative de Jean-Louis Borloo, une réforme de la DSU est venue préciser et améliorer le mode de calcul, par l'intégration en son sein des zones urbaines sensibles (ZUS) et des zones franches urbaines (ZFU), reconnues par l'Etat comme territoires d'intervention de la politique de la ville, en raison de difficultés sociales importantes.

Alors même que s'engageaient des discussions au sein du Comité des finances locales (CFL), organe consultatif en charge des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales, le Gouvernement a élaboré secrètement un projet de réforme de la DSU-CS, prévoyant la disparition du logement social et la mise en place d'une nouvelle dotation intitulée "dotations de développement urbain". L'enveloppe de cette dotation serait répartie contractuellement par les Préfets, renforçant ainsi la sujétion des communes à l'Etat.

Reprise par le projet de loi de finances pour 2009, cette réforme provoquerait l'exclusion de facto de plus de 238 communes.

En Gironde, la DSU atteint en 2008 près de 19 millions d'euros - 18 939 695 euros -, répartie entre quinze communes : Ambarès et Lagrave, Bègles, Le Bouscat, Bruges, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Gujan Mestras, Izon, Libourne, Lormont, Pessac, Talence, Villenave d'Ornon. Le vote du projet de réforme, en l'état, entraînerait une perte à gagner, de l'ordre 550 000 euros pour Villenave, 1,3 million (trois à quatre points de fiscalité) pour Pessac, 623 000 euros pour Bègles, 280 000 euros pour le Bouscat, 400 000 euros pour Libourne, 160 000 euros pour Ambarès, etc.

Ce projet menacerait ces communes girondines de risques de déséquilibre financier, de remise en cause d'investissements structurants ou de détérioration de la qualité du service public local.

Le Conseil de la Gironde réaffirme ses préoccupations en matière de ségrégation sociale, de délitement du lien républicain et appelle, à ce titre, au lancement d'une véritable politique de la ville, bâtie sur l'exigence de concertation et d'une analyse fine des besoins des territoires et des citoyens les plus précaires.

Le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, demande solennellement au Gouvernement :

- de maintenir le logement social parmi les critères d'attribution de la DSU-CS, au moment même où les maires, respectueux des obligations de la SRU, ont besoin d'être soutenus et accompagnés ;
- de respecter le principe de libre administration des collectivités territoriales par le versement de la dotation de développement urbain en recettes de fonctionnement aux communes bénéficiaires et non à la discrétion des Préfets ;
- de mettre en adéquation son effort financier avec ses ambitions affichées, notamment dans le cadre du "Plan Espoir Banlieues", présentée par Madame Fadela Amara. Les résultats concrets de ce plan sont inquiétants, à l'image du volet emploi, avec la signature, en octobre, de quelques centaines de contrats d'autonomie, contre les 4 500 annoncés pour l'année 2008 ;
- d'engager un débat national sur la réforme des finances locales, autour des impératifs de péréquation entre les territoires, de transparence dans l'éligibilité des dotations étatiques et de spécialisation des impositions en fonction des compétences de chaque institution.

**Jean TOUZEAU :**

Ce problème traduit actuellement beaucoup d'émotions dans toutes les communes concernées, non seulement par la politique de la ville, mais plus globalement par la solidarité. Je peux témoigner, en tant que maire de Lormont, de ressources faibles et de charges sociales extrêmement importantes. Concernant la DSU, pour la ville de Lormont, elle est supérieure à la Dotation Globale de Fonctionnement. Pour de nombreuses communes, c'est leur survie qui est en jeu.

Le Gouvernement a élaboré un projet de réforme de la DSU-CS, prévoyant la disparition du logement social et la mise en place d'une nouvelle dotation intitulée "dotations de développement urbain". L'enveloppe de cette dotation serait répartie contractuellement par les Préfets, renforçant ainsi la sujétion des communes à l'Etat. Nous sommes là avec un Gouvernement qui prélève sur la DSU et attribue aux Préfets une somme, que de façon discrétionnaire ils pourront ainsi attribuer à des communes sur des programmes d'investissements. Vous imaginez la fragilisation des communes sur leur fonctionnement et le rôle donné ainsi aux Préfets. Pour les communes concernées, prélever sur leur dotation de solidarité urbaine pour l'attribuer aux Préfets, c'est plus que de l'irrespect, c'est témoigner à l'égard de ces maires un dédain qui est absolument condamnable.

Dans le cadre du "Plan Espoir Banlieues", présentée par Madame Fadela Amara, ce plan désespère les banlieux par l'absence de dotation. Il est mis en avant l'image du volet emploi. J'étais à une réunion hier sur la mise en place de contrats d'autonomie, qui ne représentent que quelques centaines de contrats contre les 4 500 contrats qui étaient des outils permettant l'insertion dans les territoires les plus fragilisés, et en sachant que ces contrats d'autonomie, sur le plan budgétaire, les dotations sont enlevées aux CIVIS, Contrat d'insertion

dans la vie sociale, c'est-à-dire aux programmes portés traditionnellement par les missions locales. Nous ajoutons encore pour ces communes fragilisées une difficulté supplémentaire, au moment même où les dotations de l'Etat n'accompagnent pas ce plan sur l'emploi.

Il y a énormément d'émotion actuellement. D'ailleurs, des délégations de maires de la Gironde ont été reçus par Michèle Alliot-Marie. Il semble que le Gouvernement recule après avoir annoncé ces nouvelles mesures. Mais, pour l'instant, cette suppression de la DSU sur deux ans est toujours à l'ordre du jour et prise en compte dans la proposition budgétaire de l'Etat pour l'année 2009. Cette motion, qui j'espère sera votée unanimement, permettra d'alerter à nouveau les services de l'Etat et le Gouvernement sur la fragilisation des communes et des collectivités locales les plus en difficulté en France.

#### **M. LE PRESIDENT :**

C'est un problème d'actualité, d'ailleurs les sénatrices et les sénateurs de gauche du Sénat, dont le nombre a considérablement augmenté lors des dernières élections sénatoriales, avec un certain nombre de sénatrices et de sénateurs de la majorité nationale, ont fait exploser l'article 55 présenté par Madame Christine Boutin, qui voulait insérer dans le quota des 20 % les accessions à la propriété. J'espère que cet article, qui a volé en éclat, ne sera pas repris à l'Assemblée Nationale.

#### **Gilbert MITTERRAND :**

Juste à titre de témoignage ou de constat. D'abord, chacun aura entendu ici que Libourne qui était titulaire de la DSU n'est pas la ville riche qu'on lui met dans les images. Elle a des coûts de centralité qui, comme pour le Département, il y a des recettes mais il y a des dépenses équivalentes à cause d'un rôle de centralité. Il faut enlever cette image que Libourne est une ville riche, et j'espère qu'Arcachon un jour nous laissera en paix avec cette histoire de comparaison de taux. C'est pour que tout le monde ait ici la notion de ce qu'est Libourne en réalité.

Et ce débat, que je soutiens complètement parce que concerné pleinement, je le soutiendrai si je n'étais pas concerné aussi. Mais cela tombe au moment où tous ensemble on se plaint du sort du fonds de compensation de TVA, et c'est commun à tous ; on vient de voter une motion qui réforme, supprime - je ne sais pas ce qu'il faut entendre - remplace par autre chose, mais normalement pas à la hausse pour les communes, du moins je l'imagine. Au moment de la réforme de la TP, après tout ce qui a été dit ce matin, les retraits dans les politiques de la CAF, d'Adour Garonne, et tous les désengagements que l'on peut voir ici ou là de l'Etat ou des structures dépendant de l'Etat. Cela tombe en même temps, et pour certains d'entre nous en Gironde s'ajoute la perte due au projet de réforme de la DSU. Si on additionne les 400 000 euros qui concernent Libourne, si je fais l'addition du reste, on a la chance de tenir notre seule richesse de 55 % de TP dans nos recettes fiscales. Et on parle de la supprimer ! Ce qui veut dire que pour avoir la même somme, il faut que je multiplie par quatre les taux des contribuables. C'est tellement le scénario catastrophe que je n'ose plus y croire !

En tout cas, je dénonce la suppression de la DSU, et surtout je voudrais bien montrer du doigt que c'est un mécanisme que l'on connaît, ce n'est pas nouveau, ce n'est pas une surprise. On enlève de la DSU aux uns pour donner de la DSU aux autres qui en ont déjà.

Autrement dit, on demande aux villes pauvres de payer pour les villes plus pauvres. On a déjà vu cela sur un autre thème, dans le cadre d'un bouclier fiscal par exemple.

**Michel DUCHENE :**

Je pense que je vais vous faire plaisir en vous donnant une information qui va ravir notre collègue Jean Touzeau. Je pense qu'il a l'information. Il doit savoir que demain Michèle Alliot-Marie va annoncer aux associations des villes concernées que la réforme est gelée. Une réunion avec les élus de la majorité, et je crois même de l'opposition, s'est tenue mardi soir, où elle a annoncé qu'elle admettait le principe du gel de la réforme. Un amendement devrait être déposé et examiné dans le cadre du budget des collectivités territoriales. La proposition c'est "Que les critères de la DSU sont reconduits en 2009. Quant aux 70 M€ d'augmentation, ils seront attribués pour 50 M€ aux 150 communes les plus pauvres, les 20 M€ seraient répartis selon le système de péréquation actuel." Donc, peut-être que la motion n'a plus d'utilité, suite à cette décision qui sera prise demain. Voyez que le gouvernement a écouté d'une certaine manière...

**Jean TOUZEAU :**

En votant cette motion, nous allons être encore plus efficaces sur ce qui peut se passer demain matin.

**Michel DUCHENE :**

C'est réglé quand même. On peut la voter !

**M. LE PRESIDENT :**

Comme quoi, l'action des sénateurs de gauche au Sénat a porté, tant mieux. Mais enfin, c'est gelé. "Gelé", cela m'inquiète toujours ; cela peut rebondir. C'est la raison pour laquelle nous allons mettre aux voix cette motion.

**DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

# MOTION RELATIVE AU PROJET DE DELOCALISATION DES SERVICES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

**Présentée par Jean-Jacques Paris**

Sans concertation préalable, la Présidence de la République et le gouvernement ont décidé au cours de l'été de créer un "Pôle national de la statistique publique" à Metz. Présenté comme une création et un regroupement, ce projet est en fait un démantèlement d'activités déjà existantes, qui vise à compenser la fermeture des casernes de Metz.

La délocalisation est une atteinte à l'efficacité de la statistique publique. L'implantation régionale de la statistique publique est déjà une réalité. Les deux tiers de son personnel travaillent en région pour répondre aux besoins d'expertise des territoires, assurer le suivi des enquêtes et faire bénéficier la production statistique de leur connaissance du terrain.

La délocalisation menace la qualité du service statistique public. La production de statistiques de qualité repose sur le savoir-faire d'un personnel spécialisé. La délocalisation exposerait le service statistique public à de nombreux départs d'experts en poste. A ces pertes sèches de compétences, longues à reconstituer, s'ajouteraient de sérieuses difficultés de recrutement liées à une perte d'attractivité des carrières. Au final, c'est bien la qualité et la fiabilité du service rendu qui seraient altérées durablement.

Ainsi l'INSEE Aquitain participe à de nombreuses études en partenariat notamment pour le compte de la Région, des Départements ou des grandes villes de la Région. Il organise également le recensement de la population tous les ans avec les communes, au plus près du terrain. Depuis ces deux dernières années, leurs capacités d'études et de productions se sont affaiblies suite à des départs massifs en retraite non remplacés. A ce titre l'INSEE a dû refuser de participer à la grande enquête sur les déplacements organisée dans l'agglomération de Bordeaux en 2009, alors que cette enquête avait pu être réalisée sans problème en 1998. D'ici quatre ans presque la moitié des effectifs de la direction régionale d'Aquitaine sera touchée, avec un taux de remplacement énoncé en moyenne de 1 pour 3, indépendamment de toute délocalisation.

Le système statistique public a pour mission d'éclairer en toute indépendance les grands débats de la société, en produisant des chiffres fiables et des études économiques et sociales objectives. La défense du service statistique public et de son personnel est donc un acte de sauvegarde du débat démocratique. C'est pourquoi le Conseil Général de la Gironde, réuni en séance plénière, demande l'abandon du projet de délocalisation, qui signifierait un démantèlement du service statistique public, et apporte son soutien aux personnels de l'INSEE Aquitain.

**Jean-Jacques PARIS :**

Je sais que vous aussi, Monsieur le Président, vous avez rencontré une délégation de l'ensemble des syndicats de ce grand service, qui est une richesse importante. Au fur et à mesure des années, il s'était ancré dans les régions et avait pu développer des études

intéressantes, qui alimentent les réflexions des assemblées et aussi de tous les citoyens, permettant d'affiner les choix.

La situation est difficile pour l'ensemble des personnels, puisque vous savez qu'il y a une décision unilatérale de créer un pôle et de délocaliser tout cela dans la ville de Metz, entraînant une suppression progressive des implantations dans les régions, appauvrissant les équipes en place et rendant de plus en plus difficile la recherche d'informations en phase avec la réalité. En centralisant, on va enlever à ce service les moyens de faire un travail de proximité.

Les personnels vont continuer leur bataille. Ils sont reçus à différents niveaux. Nous avons tout intérêt, nous qui avons besoin de ce travail, de les soutenir dans leur combat.

#### **DECISION : LA MOTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **M. LE PRESIDENT :**

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite une bonne soirée.

**La séance est levée à 18 h 30.**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Bernard DUSSAUT  
Conseiller Général  
du Canton de Monségur**

**Le Président du Conseil Général,**

**Philippe MADRELLE  
Sénateur de la Gironde  
Conseiller Général  
du Canton de Carbon-Blanc**